

Présentation et analyse des résultats de l'enquête « PÊCHE RÉCRÉATIVE »



Enquête quantitative réalisée en ligne auprès des pêcheurs récréatifs français de la Manche dans le cadre du projet FISH INTEL (Interreg EU Channel-Manche 2021-2023).

FÉVRIER 2023

Eider GRANER, Katia FRANGOUEDES, Pascal RAUX, Emmanuelle QUILLÉROU, Denis BAILLY
Université de Bretagne occidentale – UMR 6308 AMURE



Le projet FISH INTEL implique divers partenaires de France, Royaume-Uni et Belgique, et est doté d'un budget de 4,1 millions d'euros dont 2,8 millions financés par le Fonds européen de développement régional via le programme INTERREG Channe-Manche.

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
Le projet FISH INTEL.....	3
INTRODUCTION	5
État des lieux de la pêche récréative en France	5
MÉTHODOLOGIE	7
Identification d'associations de pêche de plaisance.....	7
Entretiens exploratoires semi-directifs	7
Élaboration du questionnaire	8
Diffusion de l'enquête en ligne	8
RÉSULTATS	9
Description de l'échantillon.....	9
Analyse à plat des résultats.....	10
Partie 1 – ACTIVITÉ DE PÊCHE DE PLAISANCE	10
Partie 2 – GESTION DE LA PÊCHE DE PLAISANCE	17
Partie 3 – BIEN ÊTRE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS.....	22
Analyses croisées des résultats	26
Analyses en composantes multiples.....	32
CONCLUSION	47
Figures et tableaux.....	48
Annexes.....	50

Le projet FISH INTEL

Le projet FISH INTEL (Interreg EU Channel-Manche) est piloté par l'Université de Plymouth et regroupe 12 partenaires¹ de France, Angleterre et Belgique. Le projet FISH INTEL vise, grâce à l'utilisation d'un système innovant de télémétrie acoustique, à suivre les mouvements et identifier les préférences en termes d'habitat de plusieurs espèces halieutiques d'intérêt commercial dans la Manche, dont le bar européen (*Dicentrarchus labrax*), le lieu jaune (*Pollachius pollachius*), la langouste rouge (*Palinurus elephas*), la dorade grise (*Spondyliosoma cantharus*) et le thon rouge (*Thunnus thynnus*). Ce réseau de récepteurs acoustiques est déployé au sein de sept sites d'études du projet en Manche, fruit d'une étroite collaboration entre scientifiques et professionnels de la mer, via leurs instances représentatives et organismes de gestion des pêches. (Voir Figure 1).

L'objectif du projet FISH INTEL est de fournir des nouvelles informations permettant d'évaluer l'impact de la pêche et autres activités humaines – telles que le développement de sites d'énergies marines renouvelables (EMR) et de mariculture – sur les espèces et les habitats. Les connaissances produites par FISH INTEL servent à informer et accompagner les autorités compétentes en cas de mise en place de plans de gestion écosystémique des pêches visant à assurer la durabilité des écosystèmes marins et des activités maritimes – telles que la pêche.

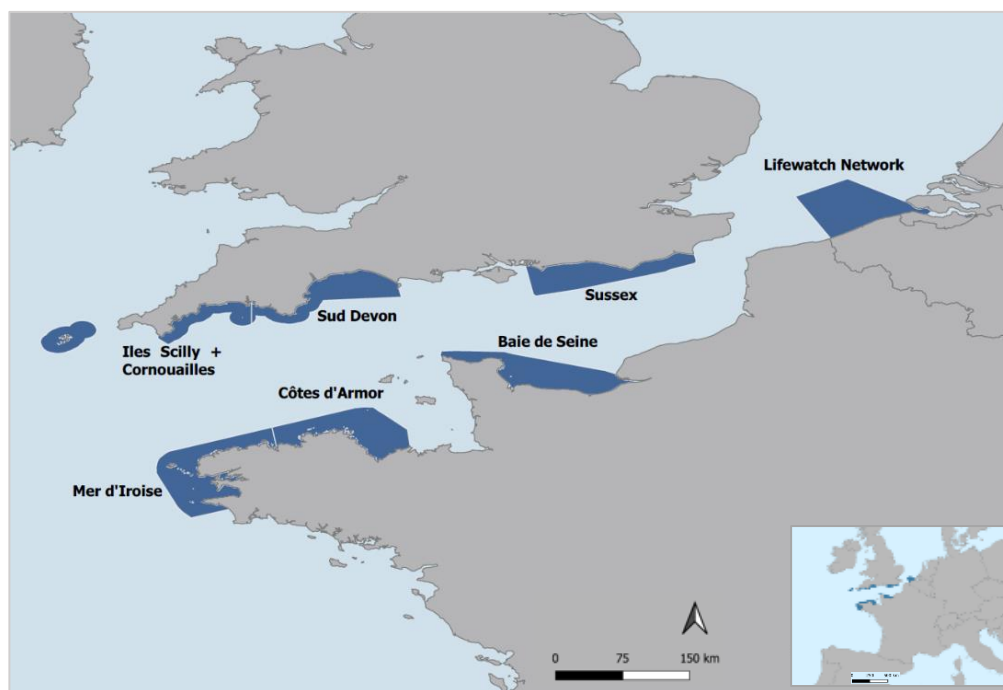


Figure 1. Localisation des 7 sites d'étude (en bleu foncé) du projet FISH INTEL.

¹ Partenaires du projet : Université de Bretagne occidentale, Ifremer, Comité départemental des pêches du Finistère, Comité régional des pêches de Normandie, Ligue pour la protection des oiseaux, France Energies Marines (France) ; University of Plymouth, Marine conservation society, University of Exeter, IFCA Isles of Scilly, CEFAS (Angleterre) ; VLIZ (Belgique).

L'UMR 6308 – AMURE (IUEM) de l'Université de Bretagne occidentale (UBO) est responsable de la réalisation de l'action 3 (WP3) du projet FISH INTEL, intitulée « Gouvernance, services écosystémiques et société ». C'est dans ce cadre que l'UBO a conduit des entretiens semi-directifs auprès de pêcheurs récréatifs des Côtes d'Armor et du Finistère, pour mieux comprendre cette activité et les enjeux qui l'entourent, entretiens qui ont servis de guide pour l'élaboration d'une enquête quantitative dont les résultats sont rapportés dans ce document. L'enquête collecte auprès des pêcheurs récréatifs en Manche leurs connaissances, visions et opinions sur leur activité de pêche, les mesures de gestion actuelles et leur bien-être dans la pratique de cette activité. La diffusion de l'enquête s'est faite sur internet entre le 13 juillet et le 5 septembre 2022 auprès d'associations de pêche récréative, clubs de plongée, gestionnaires de ports de plaisance, magasins et guides de pêche et d'une école de pêche, ainsi que sur les différents réseaux sociaux du projet. Les résultats de l'enquête présentés dans ce document serviront à nourrir les discussions sur le bien-être des pêcheurs récréatifs, la cohabitation entre les différents usages et, plus généralement, la gestion des ressources et de l'écosystème marin.

INTRODUCTION

État des lieux de la pêche récréative en France

En France, la pêche maritime récréative – ou « de loisir » – est définie selon le décret n°90 – 618² du 11 juillet 1990 stipulant que celle-ci doit être « *exercée soit à partir de navires ou embarcations autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, soit en action de nage ou de plongée, soit à pied sur le domaine public maritime ainsi que sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées* ». Selon le même décret, les produits issus de la pêche maritime de loisir sont destinés « *à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peuvent être colportés, exposés à la vente, vendus sous quelque forme que ce soit, ou achetés en connaissance de cause* ».

La pêche récréative en mer n'est pas soumise à la détention d'un permis de pêche, contrairement à la pêche en eau douce. Toutefois, la taille minimale et la quantité de capture de certaines espèces font l'objet de réglementations spécifiques (voir Tableau 1). Ces règles s'appliquent à l'ensemble des pêcheurs récréatifs, qu'ils soient adhérents ou non à une association ou une fédération de pêche de plaisance. Actuellement, les pêcheurs récréatifs français n'ont pas d'obligation d'adhérer à une association ou fédération (par exemple. Fédération Française des Pêcheurs en Mer, FFPM) pour pratiquer cette activité. Pour cette raison, l'évaluation du nombre de pêcheurs et de la quantité de prélèvements que représente la pêche de loisir est difficile et complexe. Toutefois, France Agrimer³ a estimé à 2,75 millions le nombre de pêcheurs plaisanciers toutes pêches confondues⁴ – soit l'équivalent de 5 % de la population – en 2018 en France métropolitaine⁵. Selon cette enquête téléphonique auprès de 14 320 ménages⁶, les régions Bretagne et Pays de la Loire recensent la plus forte population de pêcheurs récréatifs, avec une activité de pêche qui se concentre principalement dans les façades Nord-Atlantique et Manche Est-Mer du Nord. En effet, dans la Manche et plus particulièrement en Bretagne et en Normandie – périmètre d'étude français du projet FISH INTEL – la pêche récréative et professionnelle constitue une activité traditionnelle qui se pratique encore aujourd'hui. De ce fait, la prise en compte du poids de la pêche récréative dans les évaluations des stocks et les diagnostics écologiques des espèces et habitats marins apparaît indispensable pour assurer la durabilité des activités et des ressources et se diriger progressivement vers une gestion écosystémique des pêches. La gestion écosystémique des pêches est une approche plus intégrée de la gestion, qui prend en compte en compte l'ensemble des interactions entre les écosystèmes marins et les systèmes d'exploitation⁷.

La réglementation actuelle de la pêche récréative fixe des règles pour certaines espèces afin de contrôler l'impact de la pêche de plaisance et mieux gérer les stocks (voir Tableau 1). Le thon rouge (*Thunnus thynnus*), par exemple, fait objet d'une réglementation stricte qui exige la détention d'une autorisation de pêche de loisir du thon rouge⁸ pour les navires de plaisance et les navires charters de pêche⁹, qui souhaitent l'exercer. La pêche de plaisance au thon rouge est également encadrée par un système de marquages par « bagues ». Les thons capturés doivent être marqués immédiatement après leur capture avec ces bagues. Chacune représente un nombre de kilogrammes et changent de couleur d'une année à

² Décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000715385>).

³ Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer.

⁴ Pêche à pied, pêche du bord, pêche à bord d'une embarcation, chasse sous-marine.

⁵ Incluant la Corse.

⁶ Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse), 88p, 2018.

⁷ Gascuel, D. (2009). L'approche écosystémique des pêches, une condition pour l'exploitation durable des océans. *Pour*, 202-203, 199-206.

⁸ Selon l'arrêté du 24 Mars 2022 précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant la capture de thon rouge

⁹ Navires charters de pêche : navire armé au commerce transportant des passagers à titre onéreux et transportant des moniteurs / guides de pêche en mer agréés par le ministère des sports lorsqu'une activité de formation de pêche de loisir est dispensée à bord.

l'autre – rose clair pour l'année 2022. Ces bagues sont délivrées par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) – en fonction des quotas alloués à la France – aux fédérations de pêche de loisir, qui les redistribuent ensuite aux associations de pêche de plaisance et leurs adhérents. De ce fait, les pêcheurs récréatifs souhaitant pratiquer la pêche du thon rouge doivent être membres d'une association ou fédération de pêche de plaisance. La pêche de loisir (récréative et sportive) du thon rouge est autorisée à deux périodes de l'année : du 2 juillet au 28 août 2022, et, si les prises effectuées n'atteignent pas 40 % du quota annuel alloué, une deuxième période de pêche peut être ouverte du 12 au 30 septembre de la même année.

Pour les autres espèces étudiées par FISH INTEL, il existe des restrictions concernant la taille minimale de conservation, la quantité et les périodes de fermeture. Pour la langouste rouge (*Palinurus elephas*), la taille minimale de capture autorisée est de 11 cm – longueur céphalothoracique – et une période de fermeture du 1er janvier au 31 mars en en Atlantique et en Manche. Depuis 2016, la capture des femelles grainées est interdite. Concernant le bar européen (*Dicentrarchus labrax*), la pêche est interdite entre le 30 novembre et le 1^{er} Mars 2022 au nord du 48^{ème} parallèle. La taille minimale de capture est fixée à 42 cm avec un quota de 2 bars par jour et par personne, au nord comme au sud. Pour le lieu jaune (*Pollachius pollachius*), la seule règle appliquée à la pêche de plaisance est la taille minimale de capture fixée à 30 cm.

Règlementations en vigueur pour la pêche de plaisance dans les façades Atlantique et Manche en 2022 : bar européen, lieu jaune, langouste rouge et thon rouge.					
Espèce	Taille minimale	Quotas	Période de fermeture		Autres réglementations
			Nord du 48° parallèle	Sud du 48° parallèle	
Bar européen	42cm	2 par jour et par personne	Du 30/11 au 1/03	∅	
Lieu jaune	30cm	∅	∅		
Langouste rouge	11cm	∅	Du 1/01 au 31/03		Interdiction de prélever des femelles grainées toute l'année
Thon rouge	∅	Sous-quotas répartis entre les Fédérations de pêche et leurs adhérents Total alloué en France pour 2022 : 60 tonnes	1 ^{ère} période Pêche autorisée du 2/07 au 28/08 Si le quota n'est pas consommé à hauteur de 40%	2 ^{ème} période Pêche autorisée du 12/09 au 30/09	Autorisation de pêche obligatoire Obligation de déclaration des débarquements sous 48h Obligation de marquage (bague)

Tableau 1. Règlementations en vigueur pour la pêche de plaisance pour les 4 espèces étudiées (Source des données : Ifremer, Légifrance, Commission Européenne).

Identification d'associations de pêche de plaisance

La première étape a été l'identification des associations de pêche récréative au sein des trois sites pilotes français de FISH INTEL – à savoir Mer d'Iroise, Côtes d'Armor et Baie de Seine. Une première liste de diffusion a ensuite été établie. Au total, 23 associations de pêche récréative ont été identifiées (voir Tableau 2) et quelques-unes ont été contactées pour participer aux entretiens semi-directifs.

ASSOCIATIONS	
Association des pêcheurs plaisanciers de Perros-Guirec	Association Dellec Plongée, Plouzané
Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret	Goélo Submarine (Saint-Brieuc)
Glénan pêche sportive (Concarneau)	Emerald water club chasse sous-marine en Normandie (Le Havre)
Team Thon Club (Trégunc)	Association des plaisanciers de Pleumeur-Bodou
Association bateau Les mousses du Goélo (Etable-sur-Mer)	Plaisanciers Lanildut
Rassemblement des pêcheurs amateurs de Landerneau	Open Labrax de Bréhat (Kerfot)
Pêche sportive du bar	Seabass Gamefishing (Saint-Quay)
Thon Phare Ouest (Locmaria-Plouzané)	CSA plongée (Mer d'Iroise)
Amicale des pêcheurs amateurs de Roscoff	Association Pêche Promenade Porscave (Lampaul)
Association des pêcheurs plaisanciers de la Toupie (Saint-Brieuc)	L'agachon tranquille (Brest)
Les Vikings de la Baie de l'Orne	Association de pêche plaisir en mer d'Iroise

Tableau 2. Associations de pêche récréative identifiées dans les sites pilotes du projet FISH INTEL

Entretiens exploratoires semi-directifs

Entre avril et mai 2022, 6 entretiens ont été réalisés en Finistère et dans les Côtes d'Armor avec des présidents d'associations de pêche récréative et un pêcheur plaisancier (Tableau 3). Les entretiens semi-structurés se sont déroulés sous forme de discussion autour de plusieurs thématiques : présentation du projet FISH INTEL, description de l'association, types de pêche pratiqués, bien-être procuré par la pêche, opinions sur les mesures de gestion actuelles, cohabitation avec la pêche professionnelle. Le but était d'obtenir la vision des interviewés sur ces thématiques et d'identifier les problèmes et enjeux auxquels sont confrontés les pêcheurs récréatifs. Les entretiens ont été enregistrés et retranscrits en utilisant le logiciel *SONAL*.

Entretien	Date	Lieu	Durée entretien
Association de plaisanciers de l'Aber Ildut	29/04/22	Saint-Gildas	47min56s
Association l'Agachon Tranquille (pêche sous-marine)	29/04/22	Plouedern	1h05min
Association pêche-promenade de Porscave	29/04/22	Lampaul	1h06min
Association de plaisanciers de Pleumeur-Bodou	20/05/22	Saint-Sauveur	1h48min
Association de pêcheurs plaisanciers de Perros-Guirec	20/05/22	Perros-Guirec	1h28min
Pêcheur récréatif	19/05/22	Perros-Guirec	1h52min

Tableau 3. Liste des entretiens exploratoires réalisés en avril et mai 2022.

Élaboration du questionnaire

La phase d'élaboration du questionnaire – consultable en Annexe I – a eu lieu entre la mi-mai et juin 2022. Il est structuré en 3 grandes parties :

- **L'activité de pêche de plaisance** : questions portant sur les zones fréquentées, le type de pêche et les techniques utilisées, la fréquence des sorties et les espèces ciblées, la cohabitation avec la pêche professionnelle, l'état actuel et l'évolution des stocks.
- **La gestion de la pêche de plaisance** : questions portant sur la gestion des quatre espèces étudiées par le projet – bar européen, langouste rouge, lieu jaune, thon rouge – la mise en place de mesures de gestion complémentaires aux mesures actuelles, la protection des espèces et habitats marins.
- **Le bien-être des pêcheurs plaisanciers** : questions portant sur l'impact des Aires marines protégées (AMP), les raisons de pratiquer la pêche, l'appartenance ou non à une association de pêche récréative, les effets d'une meilleure protection des espèces et habitats marins.

Le questionnaire comporte 30 questions¹⁰ à caractère non obligatoire, dont 27 questions fermées et 3 questions ouvertes. Il a été entièrement développé en utilisant le logiciel d'enquête et d'analyse statistique *Sphinx iQ2*. Une phase de relecture par les partenaires français du projet (Ifremer, Comité des pêches du Finistère) a eu lieu début juin. Le questionnaire a été testé début juillet auprès de plusieurs pêcheurs récréatifs de la Mer d'Iroise, avant sa diffusion généralisée.

Diffusion de l'enquête en ligne

Le questionnaire a été diffusé en ligne par le biais de la plateforme *Sphinx Online* entre le 13 juillet et le 05 septembre 2022. Le lien d'accès à l'enquête a été relayé par mail auprès de 25 associations de pêche récréative, 3 délégations départementales de la FFESSM¹¹ en Finistère, Côtes d'Armor et Calvados, 7 gestionnaires de ports de plaisance, 1 école de pêche, 4 guides de pêche et 10 magasins de pêche. Des flyers – Annexe II – ont également été déposés dans différentes structures liées à la pêche récréative en mer (magasins de vente d'équipements). L'enquête a également été diffusée auprès de contacts individuels et sur les réseaux sociaux du projet FISH INTEL ([LinkedIn](#), [Facebook](#) et [Twitter](#)).

¹⁰ 39 questions au total en prenant en compte les sous-questions s'affichant en fonction des réponses.

¹¹ Fédération Française des Études et des Sports Sous-Marins.

RÉSULTATS

Au total, **119 réponses** ont été comptabilisées pour la période du 13 juillet au 05 septembre 2022.

Les questions posées sont à caractère non obligatoire. De ce fait, les pourcentages calculés pour l'analyse des résultats dans cette partie correspondent aux personnes ayant répondu à la question (% exprimé) et non pas à la totalité de l'échantillon (119 répondants).

Description de l'échantillon

Q1. Sexe des répondants

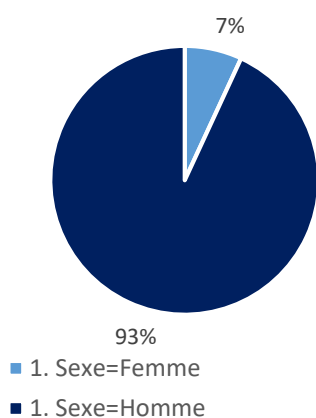


Figure 2. Q1. Sexe des répondants.

Q2. Age des répondants

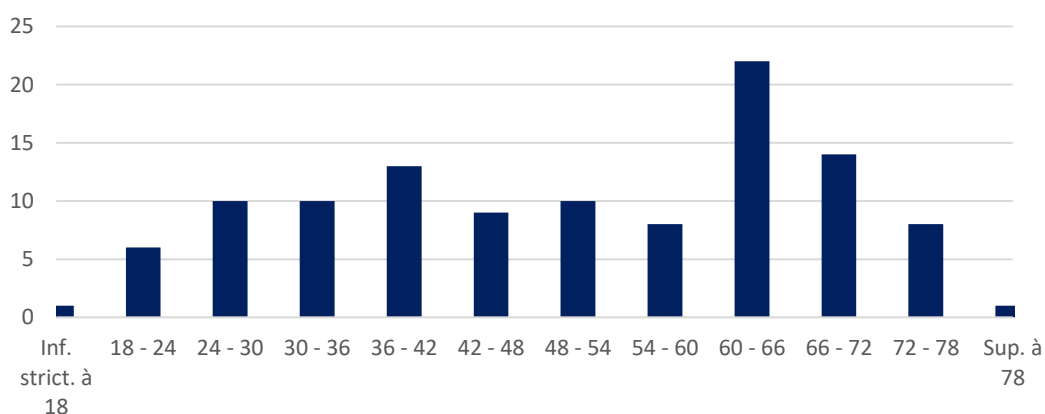


Figure 3. Q2. Age des répondants.

La majorité des répondants (93 %) sont des hommes âgés entre 60 et 66 ans. La moyenne d'âge des répondants est de 50 ans.

Q3. Quand avez-vous commencé à pêcher ?

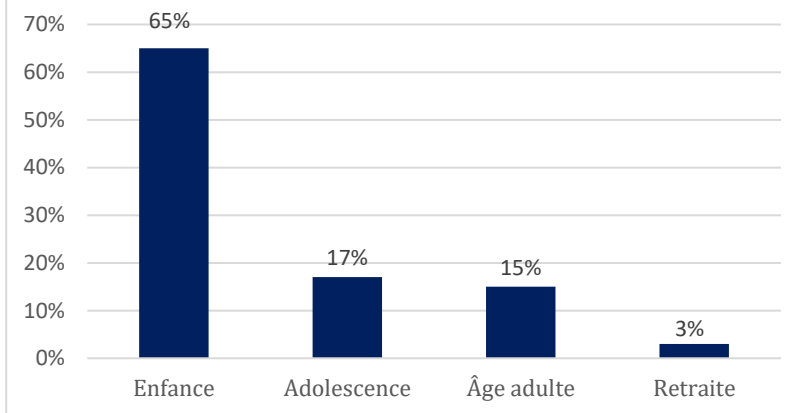


Figure 4. Q3. Quand avez-vous commencé à pêcher ?

Par ailleurs, 65 % des répondants ont commencé la pêche enfant, 17 % à l'adolescence, 15 % à l'âge adulte et seulement 3 % une fois retraités.

PARTIE 1 – ACTIVITÉ DE PÊCHE DE PLAISANCE

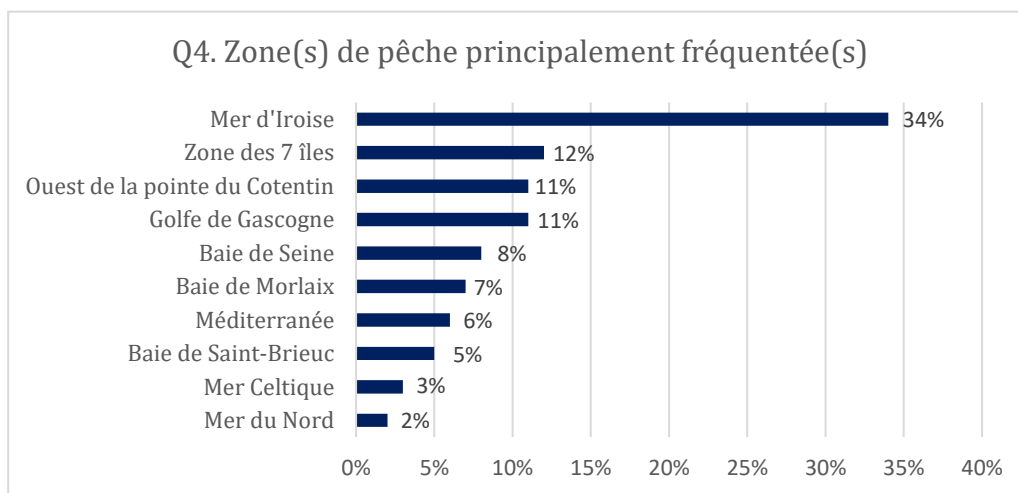


Figure 5. Q4. Zone(s) de pêche principalement fréquentée(s).

Les réponses indiquent que la mer d'Iroise est la zone la plus fréquentée (par 34 %), suivie par la zone de la Réserve Naturelle des Sept-Îles (12 %), l'Ouest de la Pointe du Cotentin (11 %) et le Golfe de Gascogne (11 %). Au total, la grande majorité des répondants (80 %) pratiquent la pêche dans la Manche, zone ciblée pour la réalisation de cette enquête et région d'étude du projet FISH INTEL.

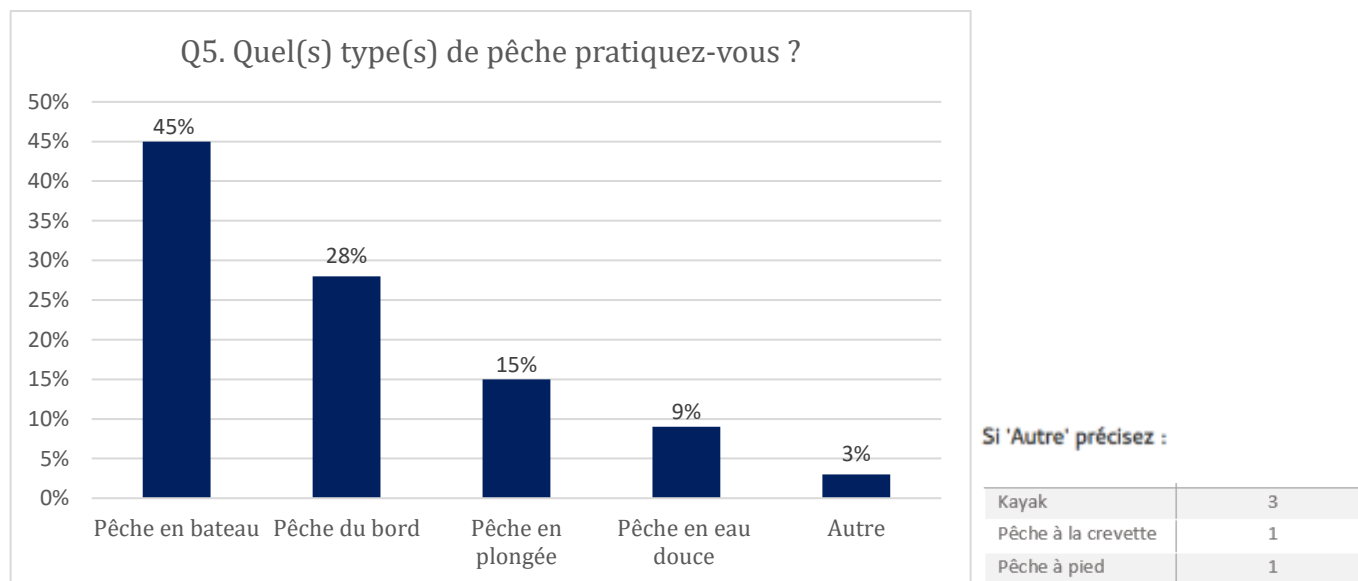


Figure 6. Q5. Quel(s) type(s) de pêche pratiquez-vous ?

Près de la moitié de l'échantillon pratique la pêche en bateau (45 %) et 28 % la pêche du bord. La pêche en plongée – chasse sous-marine – est relativement bien représentée et concerne 15 % des répondants. La pêche en eau douce est évoquée par 9 % des d'entre eux.

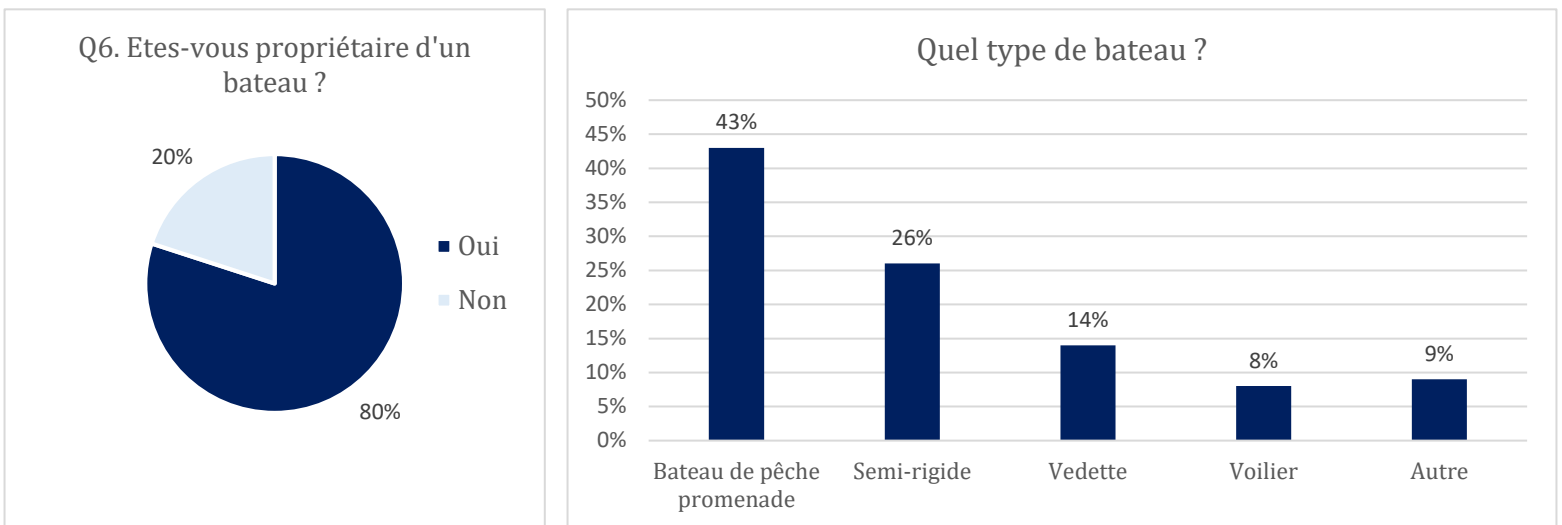


Figure 7. Q6. Etes-vous propriétaire d'un bateau ?

La majorité des personnes interrogées possède un bateau (80 %). La plupart d'entre eux sont propriétaires d'un bateau de pêche-promenade (43 %) – d'une longueur moyenne de 6 m et d'une puissance moyenne de 101 CV. 26 % possèdent un semi-rigide – d'une longueur moyenne de 5,2 m et une puissance moyenne de 82 CV. En moindre pourcentage, 14 % des répondants sont propriétaires d'une vedette – d'une longueur moyenne de 7,7 m et une puissance moyenne de 179 CV – et 8 % d'un voilier – d'une longueur moyenne de 9,6 m et une puissance moyenne de 32 CV. Dans la catégorie « Autre » ont été cités : kayak, coque open et grément au moteur.

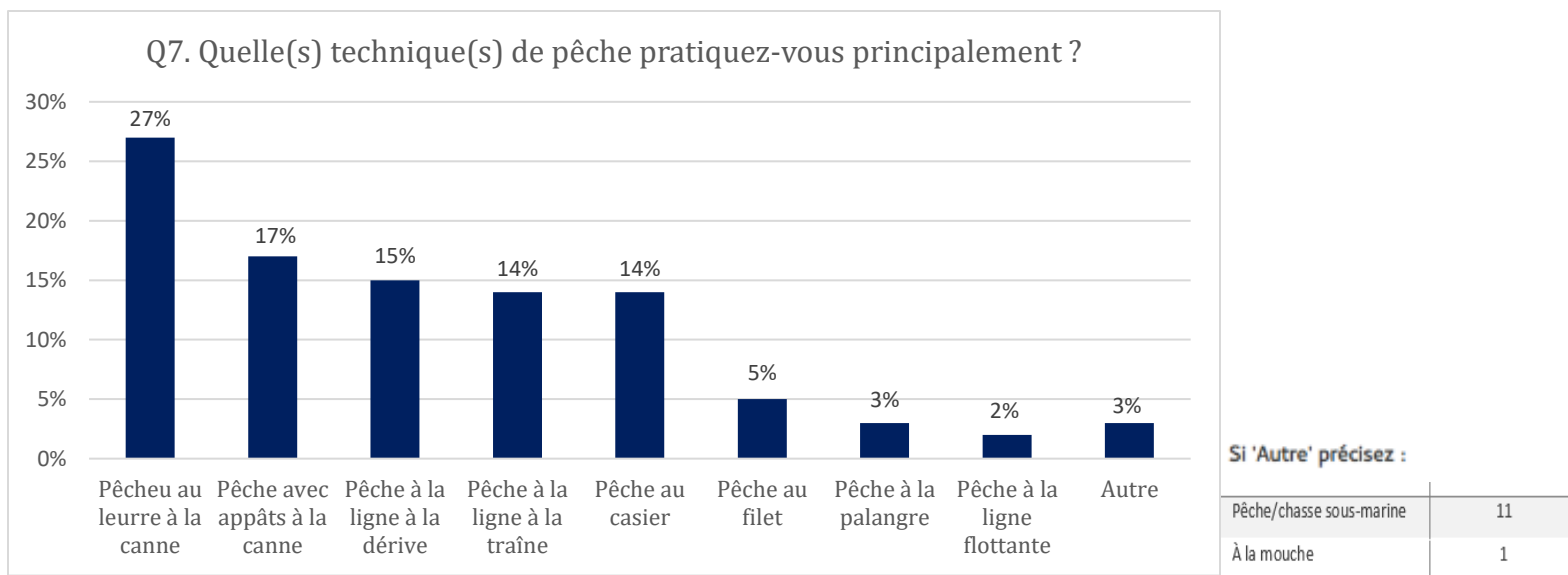


Figure 8. Q7. Quelle(s) technique(s) de pêche pratiquez-vous principalement ?

La technique la plus pratiquée par les répondants est la pêche à la canne, 27 % d'entre eux utilisent des leurres et 17 % des appâts. Les autres techniques les plus utilisées sont la pêche à la ligne à la dérive (15 %) et à la traîne (14 %) et, à pourcentage égal, la pêche au casier (14 %). La pêche au filet représente seulement 5 % de l'échantillon et la pêche à la ligne flottante uniquement 2 %. La catégorie « Autre » inclut principalement la chasse sous-marine qui est évoquée par 3 % des interrogés, à pourcentage égal à la pêche à la palangre.

Q8. Combien de fois sortez-vous pêcher en moyenne en :

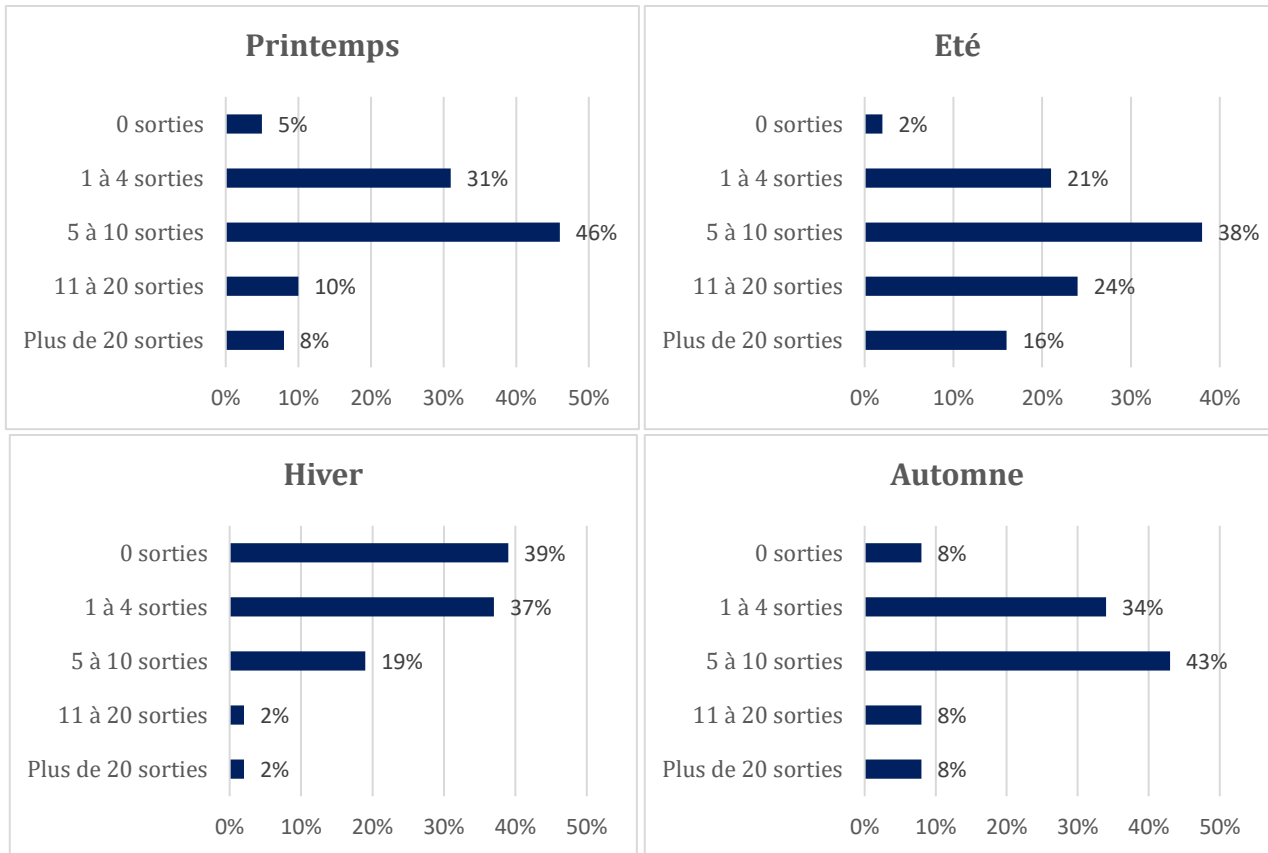


Figure 9. Q8. Combien de fois par mois sortez-vous pêcher en moyenne en été, printemps, automne, hiver.

C'est en été que les pêcheurs récréatifs sortent pêcher le plus souvent, avec 16 % d'entre eux réalisant plus de 20 sorties par mois, 24 % de 11 à 20 sorties et près de 40 % entre 5 et 10 sorties. Près de 40 % des répondants indiquent ne pas sortir pêcher du tout en hiver, et 37 % entre 1 et 4 fois par mois. Le nombre de sorties supérieur à 11 par mois en hiver est inférieur à 5 % chez les pêcheurs récréatifs. Au printemps et à l'automne, le nombre de sorties par mois est similaire, avec plupart des pêcheurs (46 % et 43 % respectivement) effectuant entre 5 et 10 sorties, et 31 % et 34 % respectivement entre 1 et 4 sorties par mois.

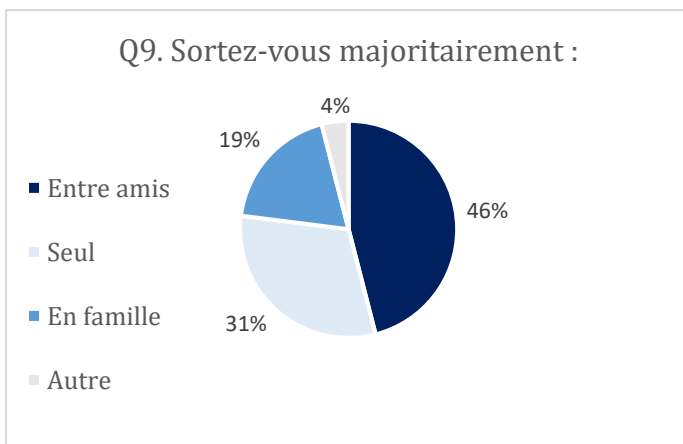


Figure 10. Q9. Sortez-vous majoritairement seul, en famille, entre ami(e)s, autre.

La plupart des pêcheurs récréatifs sortent pêcher majoritairement entre amis (46 %). Toutefois, une part non négligeable de l'échantillon (31 %) pêche principalement seul et près de 20 % en famille. Dans la catégorie « Autre » sont indiqués : en tant que moniteur de voile ; avec des stagiaires.

Q10. Êtes-vous membre d'une association / fédération de pêche ?

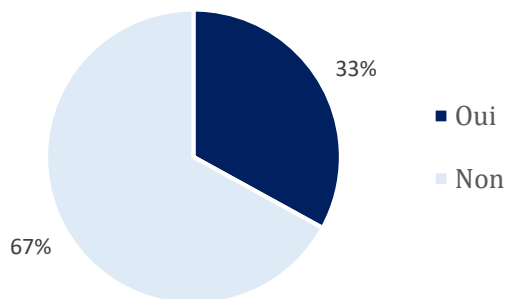


Figure 11. Q10. Êtes-vous membre d'une association ou fédération de pêche ?

Seulement 33 % des répondants appartiennent à une association ou une fédération de pêche.

Parmi elles, nous trouvons :

- 4 associations de pêche en eau douce
- 13 associations de pêche en mer
- 5 fédérations de plongée, plaisance et/ou pêche en mer

Les Associations citées :

- Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret (APPC)
- Association des pêcheurs amateurs de la Manche (APAM)
- Association des plaisanciers de l'Aber-Ildut (APAI)
- Association des plaisanciers de Port Diélette
- Association des plaisanciers des ports de Perros-Guirec (APPPG)
- Association des usagers de Pors Beac'h
- Cercle arcachonnais de pêche sportive
- Guidel surfcasting
- Iroise sports sous-marins
- No stress tuna
- Pêche et mer Cesson-Sévigné
- Surfcasting club de Caen
- Thon phare Ouest

Les Fédérations citées :



Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM)
Créée en 1948, >140 000 licenciés.



Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS)
Issue du regroupement de 3 fédérations de pêche en 2015. 5 commissions nationales : Mer, Eau douce, Mouche, Carnassiers, Carpe. Représente 800 clubs.



Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer (FNPPSF)
Créée en 1972, elle représente plus de 400 associations et près de 40 000 adhérents.

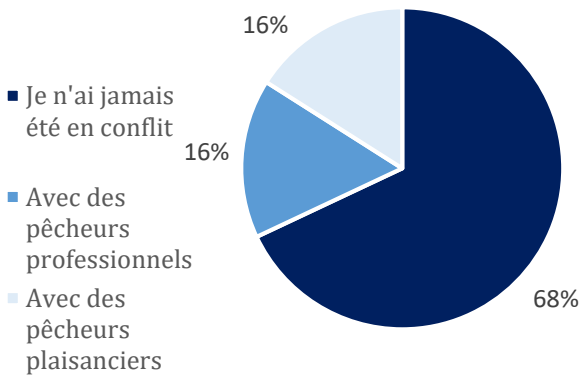


Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)
Fondée en 1956, elle compte plus de 100 clubs et près de 10 000 membres.



Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP)
Créée en 1979, elle fédère plus de 300 ports en France.

Q11. Sur les lieux de pêche, avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres pêcheurs ?



Quelle est la nature de ces conflits ?

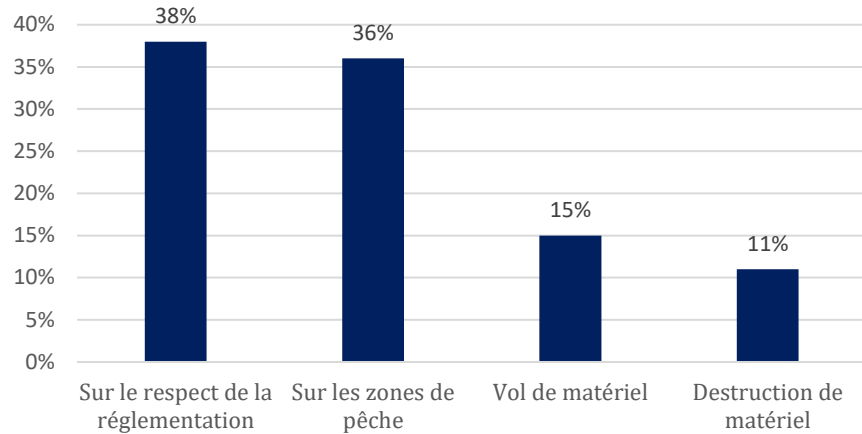


Figure 12. Q11. Sur les lieux de pêche, avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres pêcheurs ?

La majorité des répondants (68 %) n'ont jamais été en conflit avec d'autres pêcheurs professionnels et/ou plaisanciers. Pour ceux ayant déjà eu des conflits, ils concernent à pourcentage égal (16 %) les pêcheurs professionnels et les pêcheurs plaisanciers. Parmi eux, les principales raisons évoquées sont le respect de la réglementation (38 %) et les conflits sur les zones de pêche (36 %). La destruction de matériel de pêche et le vol de matériel ont également été évoqués respectivement par 11 % et 25 % des répondants.

Q12. Parmi les espèces suivantes, lesquelles pêchez-vous le plus souvent ?

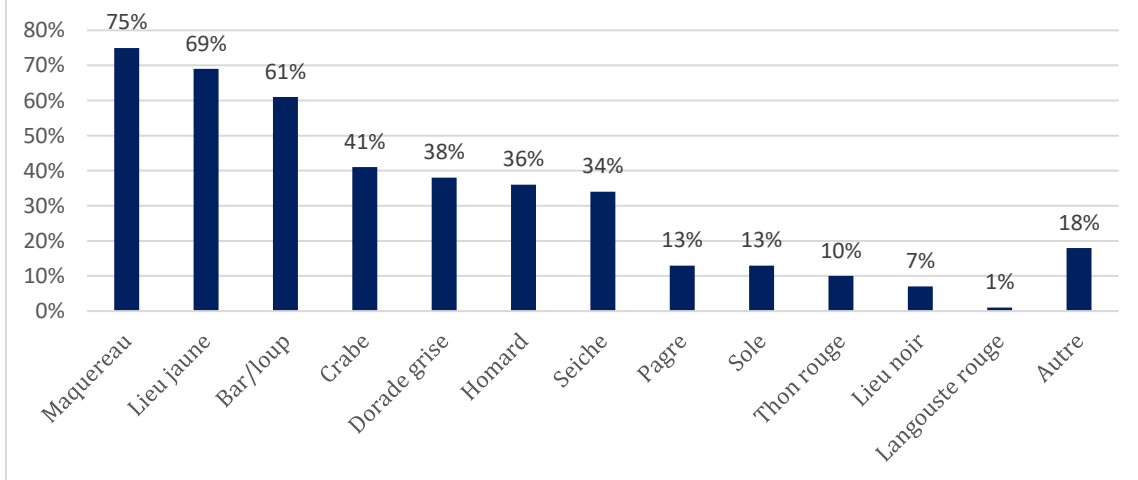


Figure 13. Q12. Parmi les espèces suivantes, lesquelles pêchez-vous le plus souvent ?

Le maquereau, le lieu jaune et le bar européen sont les espèces les plus pêchées, citées respectivement par 75 %, 69 % et 61 % des pêcheurs interrogés. Au contraire, les espèces les moins évoquées sont la Baudroie (0 %), la langouste rouge (1 %) et le lieu noir (7 %). Les autres espèces comme la sole, le pagre ou le thon rouge sont également pêchées en pourcentages similaires par 10 à 13 % des répondants. Les crustacés comme le crabe et le homard sont relativement bien représentés parmi les espèces principalement pêchées (41 % et 36 % respectivement).

Q13. Combien de poissons ou crustacés parmi ceux-là pêchez-vous en moyenne par sortie ?

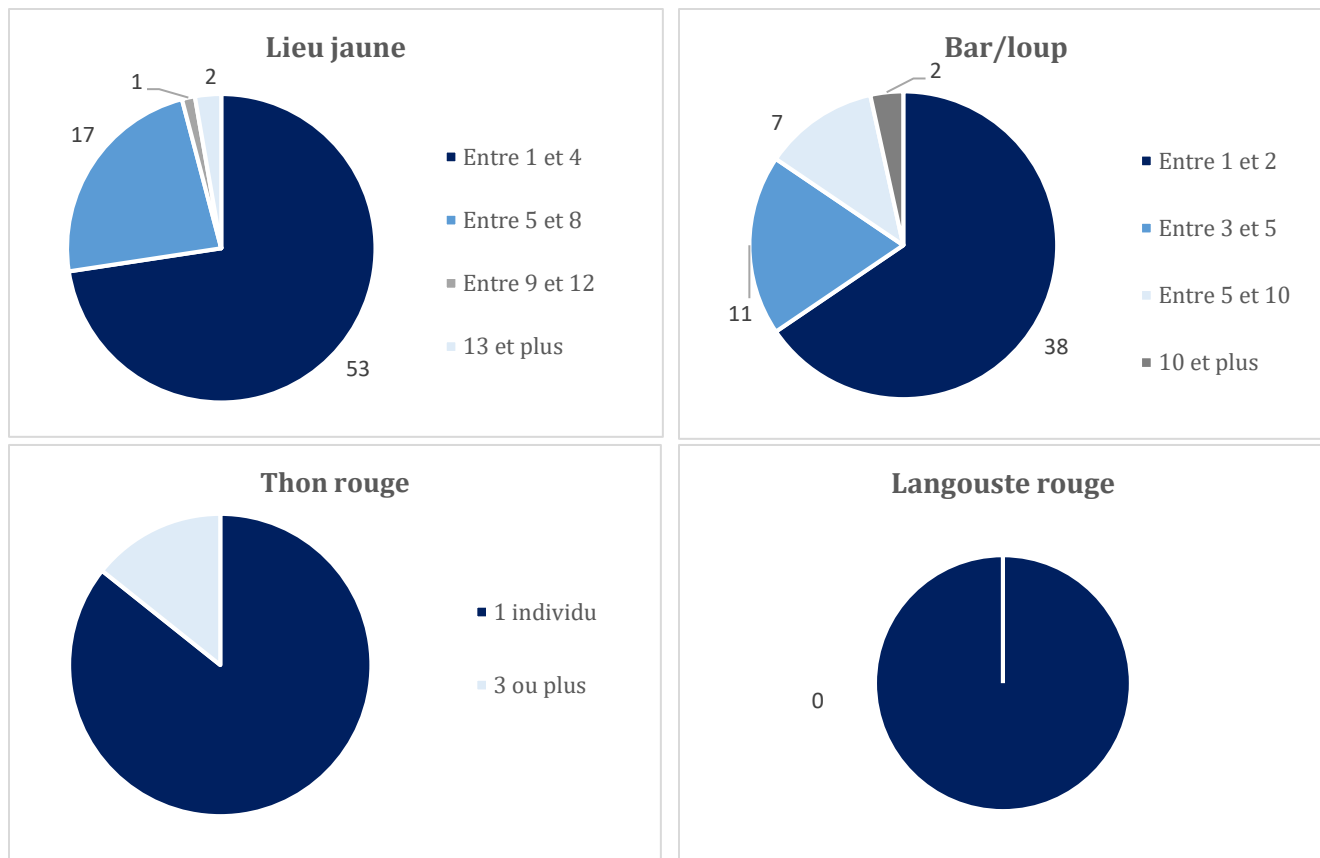


Figure 14. Q13. Combien de poissons ou crustacés parmi ceux-là pêchez-vous en moyenne par sortie ?

Parmi les personnes qui pêchent au moins une des 4 espèces suivies par le projet (voir Figure 13) :

- Pour le **lieu jaune** – espèce non soumise à un quota pour la plaisance – la plupart des répondants capturent entre 1 et 4 spécimens en moyenne par sortie et seulement 2 d’entre eux (soit 3 %) ont en capturant 13 ou plus. 17 répondants (soit 23 %) indiquent en pêcher entre 5 et 8 par sortie et seulement 1 entre 9 et 12.
- Pour le **bar européen** – espèce soumise au quota de 2 bars par jour et par personne – la majorité des répondants en capturent entre 1 et 2 en moyenne par sortie, 11 d’entre eux (soit près de 20 %) entre 3 et 5, 7 (soit 12 %) entre 6 et 10 et 2 d’entre eux (soit 3 %) 10 ou plus spécimens par sortie.
- Pour la **langouste rouge** – espèce non soumise à un quota pour la plaisance – aucune réponse n’a été enregistrée.
- Pour le **thon rouge** – espèce soumise à des conditions de capture strictes (voir Tableau 1) – la plupart des répondants pêchent en moyenne un spécimen par sortie, et seulement une personne indique en pêcher 3 ou plus.

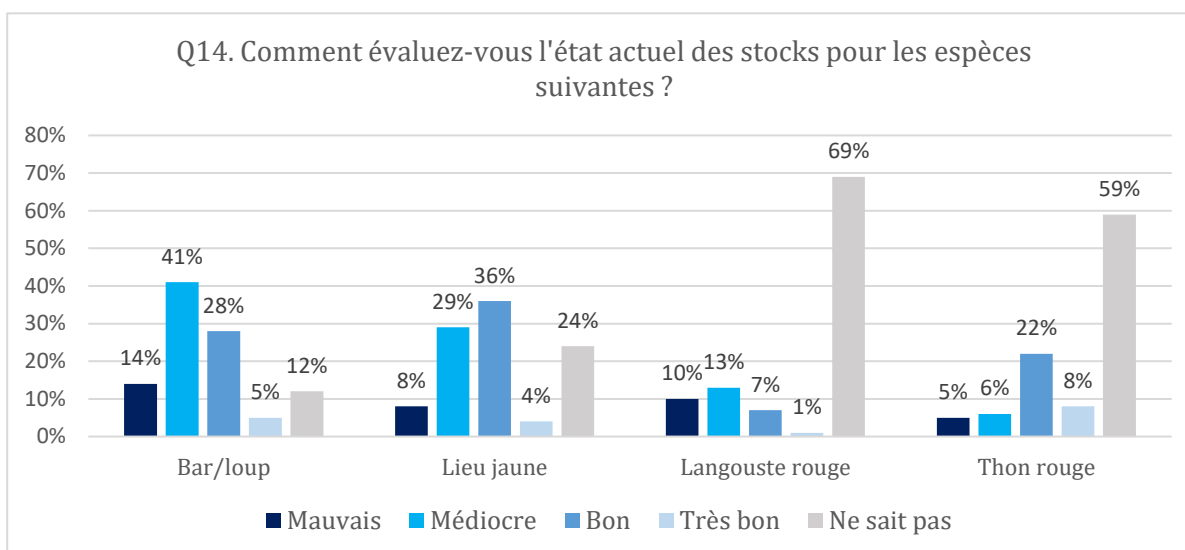


Figure 15. Q14. Comment évaluez-vous l'état actuel des stocks pour les espèces suivantes : bar, lieu jaune, langouste rouge, thon rouge.

Une part importante des répondants a indiqué ne pas savoir évaluer l'état actuel des stocks pour ces espèces, en particulier pour la langouste rouge (69 %) et pour le thon rouge (59 %) – espèces les moins ciblées et capturées par les pêcheurs. De manière générale, les répondants estiment que l'état de ces 4 espèces est « Mauvais » ou « Médiocre ». Pour le bar européen, plus de la moitié des répondants (55 %) estiment que les stocks sont dans un état « Médiocre » ou « Mauvais », et seulement 5 % considèrent qu'il est dans un état très bon. Pour le lieu jaune, les avis des répondants sont assez divergents puisque 40 % d'entre eux estiment que les stocks se trouvent dans un état « Bon » voire « Très bon » et 37 % dans un état « Médiocre » voir « Mauvais ».

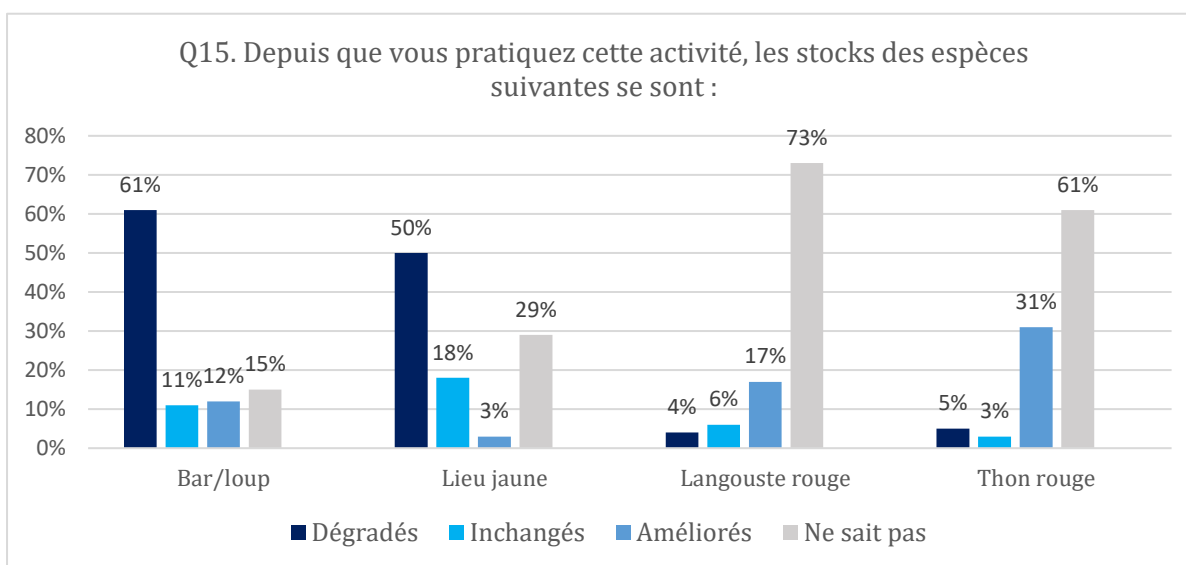
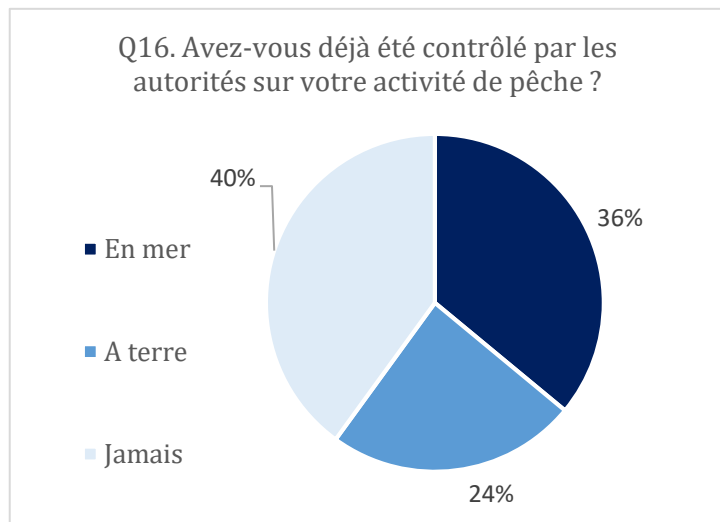


Figure 16. Q15. Depuis que vous pratiquez cette activité, les stocks des espèces suivantes se sont dégradés, inchangés, améliorés, ne sait pas.

La majorité des répondants estime que les stocks de bar européen et de lieu jaune se sont dégradés (61 % et 50 % respectivement) depuis qu'ils ont commencé à pratiquer cette activité récréative. Comme

pour la question précédente (voir Figure 15), une part considérable des répondants estime ne pas savoir comment les stocks de langouste rouge et de thon rouge ont évolué (73 % et 61 % respectivement). Toutefois, pour 31 % d'entre eux, les stocks de thon rouge se sont améliorés depuis qu'ils pêchent – dès l'enfance pour la plupart d'entre eux (voir Figure 4).



60 % des répondants déclarent d'avoir fait l'objet d'un contrôle de la part des autorités maritimes. Parmi eux 36 % ont été contrôlés en mer et 24 % à terre.

Figure 17. Q16. Avez-vous déjà été contrôlé par les autorités sur votre activité de pêche ?

PARTIE 2 – GESTION DE LA PÊCHE DE PLAISANCE

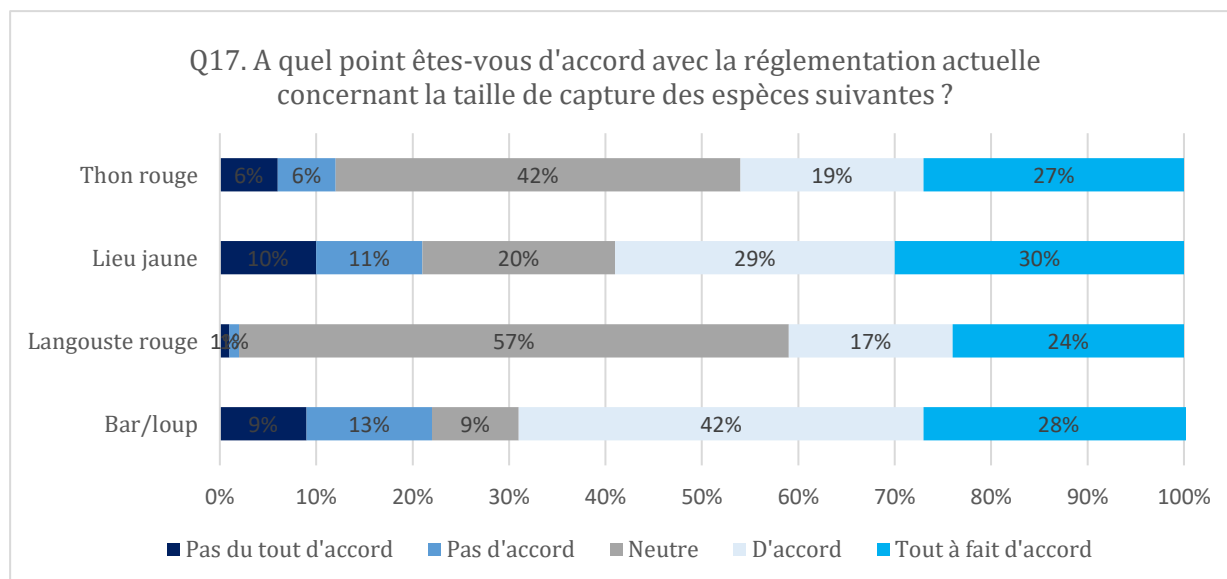


Figure 18. Q17. À quel point êtes-vous d'accord avec la réglementation actuelle concernant la taille de capture autorisée pour les espèces suivantes : thon rouge, bar, lieu jaune, langouste rouge.

En ce qui concerne le thon rouge – espèce ne faisant pas l’objet d’une taille minimale de capture autorisée – et la langouste rouge – espèce pour laquelle la taille minimale de capture autorisée est de 11cm – la plupart des répondants (42 % et 57 % respectivement) ont un avis neutre sur la question. Pour le bar européen – espèce pour laquelle la taille minimale de capture autorisée est de 42cm – 70 % des répondants sont « D’accord » (42 %) voire « Tout à fait d’accord » (28 %) avec la réglementation actuelle. Toutefois, une part non négligeable de l’échantillon (20 %) déclarent également n’être « Pas d’accord » (23 %) voire « Pas du tout d’accord » (7 %). Pour le lieu jaune – espèce pour laquelle la taille minimale de capture autorisée est de 30cm – les opinions sont similaires. Si bien que la plupart des répondants (59 %) sont « D’accord » (29 %) voire « Tout à fait d’accord » (30 %), une part relativement importante d’entre eux (21 %) déclarent également n’être « Pas d’accord » (22 %) voire « Pas du tout d’accord » (10 %).

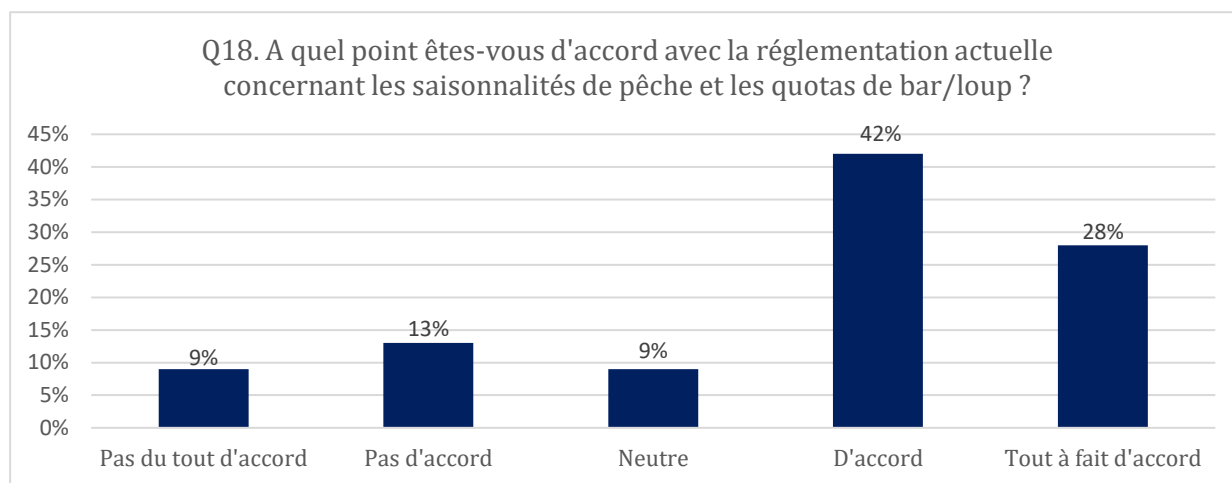
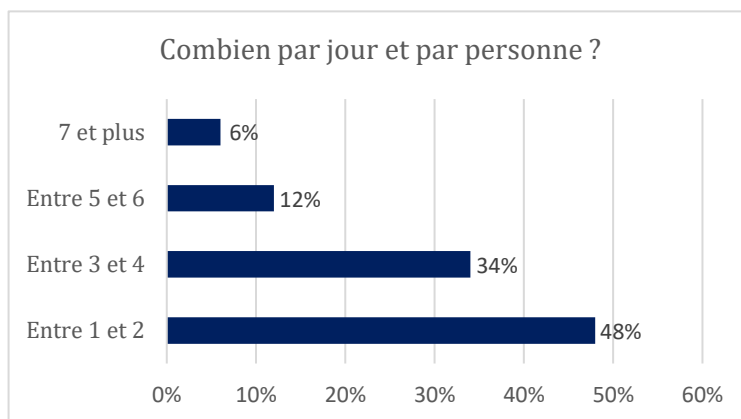
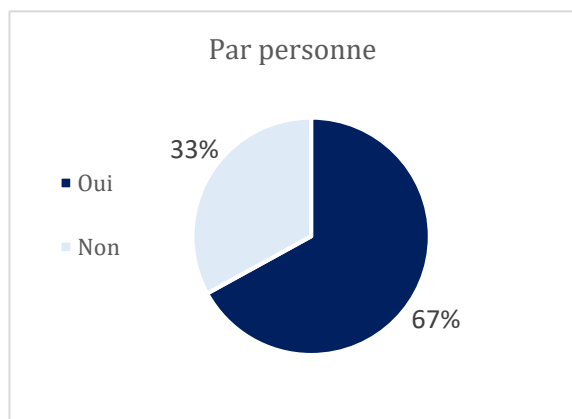


Figure 19. Q18. À quel point êtes-vous d'accord avec la réglementation actuelle concernant les saisonnalités de pêche et les quotas de bar/loup ?

En ce qui concerne les saisonnalités de pêche et les quotas de bar européen, la majorité des personnes ayant répondu (70 %) sont « d'accord » (42 %) voire « tout à fait d'accord » (28 %) avec la réglementation actuelle pour la plaisance. Une part moins importante mais non négligeable (22 %) des répondants ne sont « pas d'accord » (13 %) voire « pas du tout d'accord » (9 %) avec celle-ci.

Q19. Seriez-vous favorable à la mise en place d'un quota journalier pour le lieu jaune ?



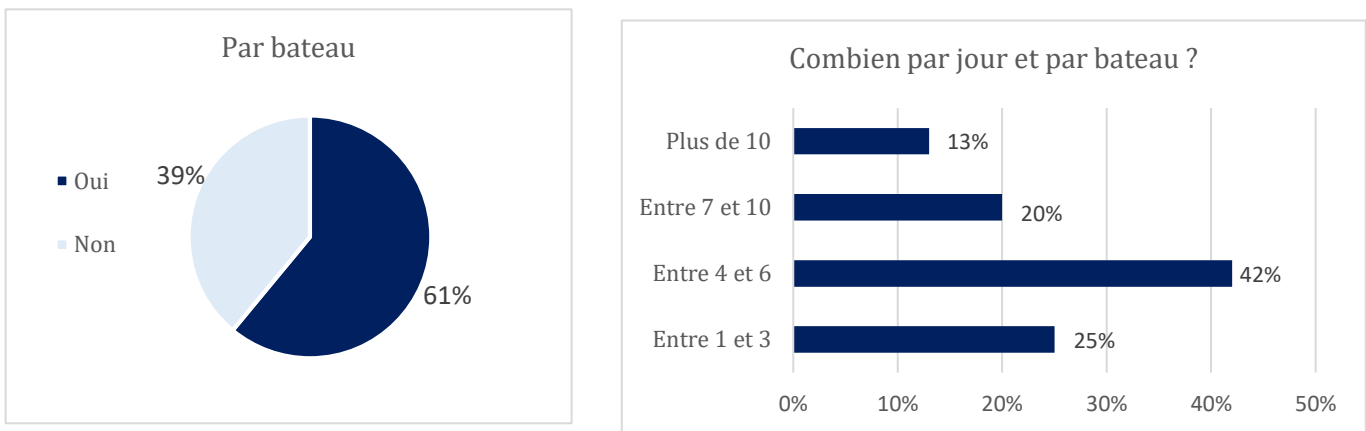


Figure 20. Q19. Seriez-vous favorable à la mise en place de quotas par jour pour le lieu jaune ?

La majorité des répondants sont favorables à la mise en place de quotas journaliers par personne (67 %) et/ou par bateau (61 %) pour le lieu jaune – bien que la question « par personne » ait comptabilisé 5 réponses en plus par rapport à la question « par bateau ». Près de la moitié d’entre eux (48 %) seraient favorables à la mise en place d’un quota d’entre 1 et 2 lieux jaunes par jour et par personne et 34 % pour un quota d’entre 3 et 4 lieux jaunes par jour et par personne. En ce qui concerne les quotas journaliers par bateau, la plupart des répondants (42 %) seraient favorables à un quota d’entre 4 et 6 lieux jaunes, et un quart d’entre eux à un quota d’entre 1 et 3 lieux jaunes. Un nombre non négligeable des répondants (20 %) seraient plus favorables à la mise en place d’un quota journalier d’entre 7 et 10 lieux jaunes par bateau.

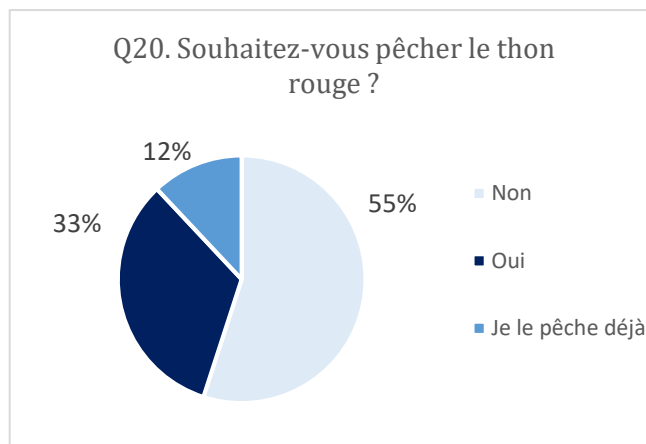


Figure 21. Q20. Souhaitez-vous pêcher le thon rouge ?

Si bien que la plupart des répondants (55 %) ne souhaite pas pratiquer la pêche au thon rouge – espèce soumise à des réglementations strictes (voir Tableau 1) – 33 % d’entre eux déclare le contraire. 12 % des répondants pratiquent déjà la pêche au thon rouge.

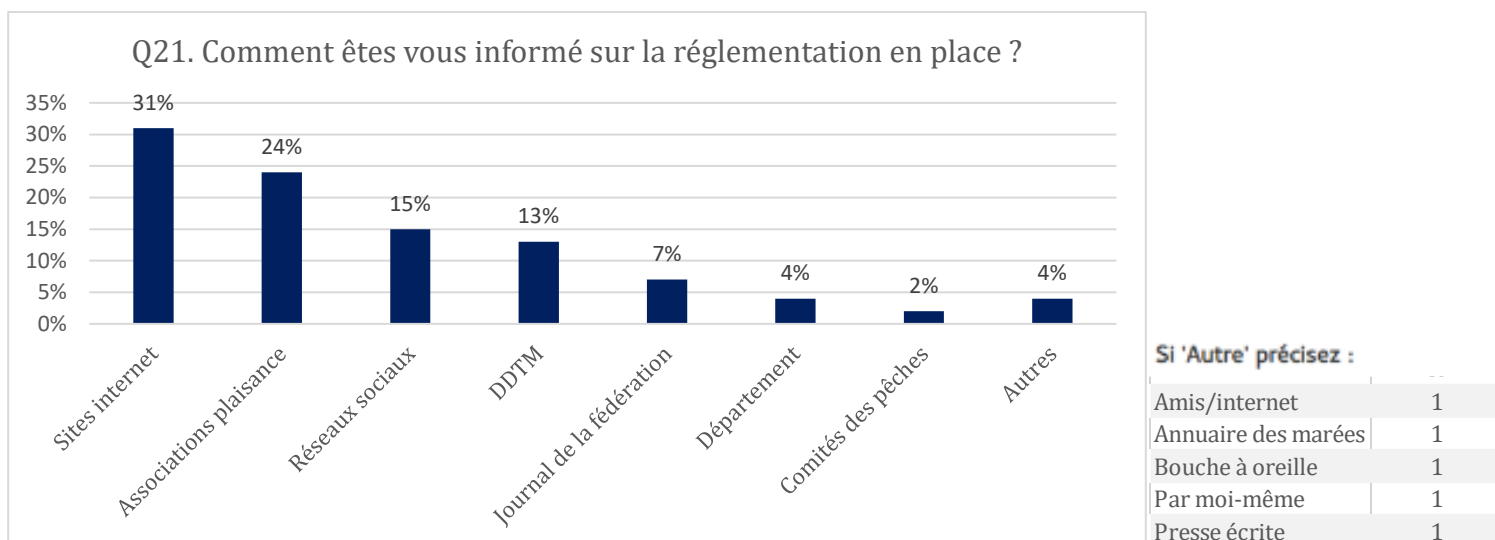


Figure 22. Q21. Comment êtes-vous informé sur la réglementation en place ?

Les répondants s'informent sur les réglementations existantes via les sites internet dédiés (31 %), les associations de pêche de plaisance (24 %) et les réseaux sociaux (15 %). 4 % s'informent auprès du département et seulement 2 % auprès des comités des pêches.

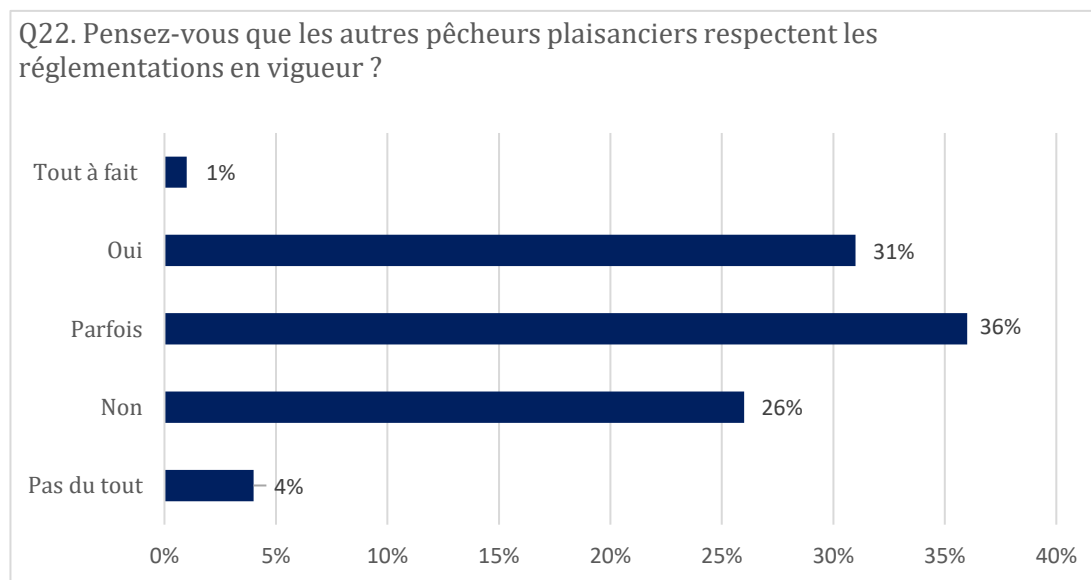


Figure 23. Q22. Pensez-vous que les autres pêcheurs plaisanciers respectent les réglementations en vigueur ?

Il n'y a pas d'avis tranchés concernant le respect des réglementations par les autres pêcheurs plaisanciers. La plupart d'entre eux (38 %) estiment que les autres pêcheurs respectent « Parfois » les réglementations. À pourcentages similaires, 32 % d'entre eux estiment que « Oui » (31 %) et 1 % « Tout à fait » et 30 % considèrent que « Non » (26 %) ou « Pas du tout » (4 %).

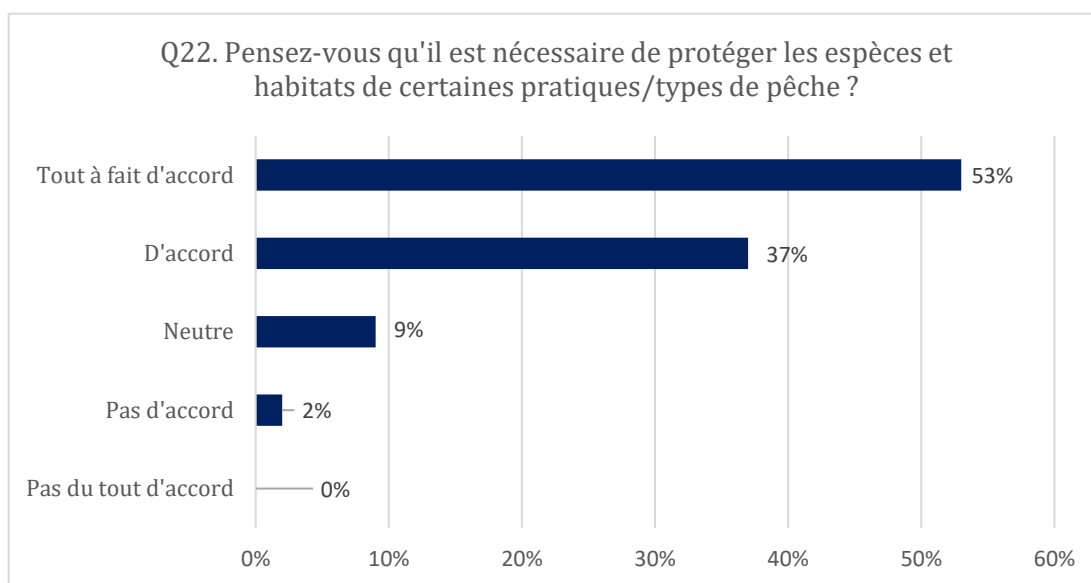


Figure 24. Q23. Pensez-vous qu'il est nécessaire de protéger les espèces et habitats de certaines pratiques/types de pêche ?

La majorité des répondants est « d'accord » (37 %) voire « tout à fait d'accord » (53 %) pour la protection des espèces et habitats de certaines pratiques ou types de pêche. Seulement 9 % d'entre eux se déclarent « neutre » sur la question et uniquement 2 % « pas d'accord ».

Q24. Avez-vous des suggestions concernant la gestion de la pêche dans la région ?



Figure 25. Q24. Avez-vous des suggestions concernant la gestion de la pêche dans la région ?

En ce qui concerne la gestion de la pêche en Manche, les répondants estiment qu'il faudrait mieux réglementer l'usage des certains engins de pêche par la pêche professionnelle, tels que le chalut ou la bolinche (ex. Baie de Douarnenez), ainsi que les filets trémails utilisés par la pêche récréative. Le **respect de périodes de repos biologique** – en particulier pour le lieu jaune et le bar – **l'interdiction de la**

pêche dans les zones de reproduction, le respect des tailles minimales et l'harmonisation des réglementations entre professionnels et plaisanciers sont aussi des mesures suggérées.

Certaines activités de de pêche professionnelle sont perçues par les répondants comme particulièrement néfastes – bateaux-usines, pêche électrique, arrachage du goémon au peigne, filets – et responsables de la surpêche en bande côtière. Nombreux répondants demandent plus de contrôles en mer et à terre, aussi bien pour les plaisanciers que pour les professionnels. Ils réclament, par ailleurs, un suivi plus strict des débarquements des plaisanciers – et émettent l'idée de l'usage des sciences participatives – ainsi qu'une meilleure communication sur les réglementations – en augmentant notamment les signalisations au bord. D'autres soulignent que les quotas journaliers ne sont pas adaptés aux pêcheurs récréatifs et proposent la mise en place des quotas mensuels ou annuels par le biais d'un carnet de prélèvements. Une autre partie d'entre eux souligne le fait que les quotas de thon rouge ne sont pas adaptés et demandent un contrôle plus stricte de la pêche au thon rouge face au « braconnage ». À ce sujet, certains proposent d'adapter les quotas – 1 bague pour un spécimen en remplacement du quota actuel en kilogramme par association de pêche.

PARTIE 3 – BIEN ÊTRE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS

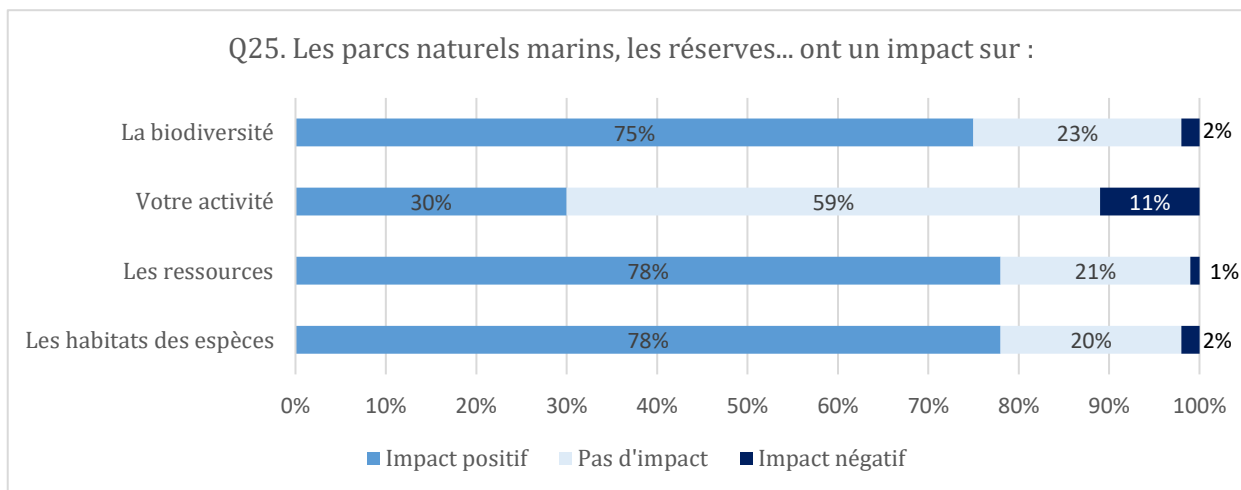


Figure 26. Q25. Les parcs naturels marins, les réserves... Ont-ils un impact sur les habitats des espèces, les ressources, votre activité, la biodiversité.

De manière généralisée, les répondants considèrent que les parcs naturels marins (PNM), les réserves marines et autres types d'aires marines protégées (AMP) ont un impact positif sur les habitats des espèces (78 %), les ressources marines (78 %) et la biodiversité (75 %). En ce qui concerne l'impact de ces outils sur leur activité de pêche, la plupart d'entre eux (59 %) estime qu'ils sont sans impact, 30 % qu'ils ont un impact positif et 11 % qu'ils ont un impact négatif.

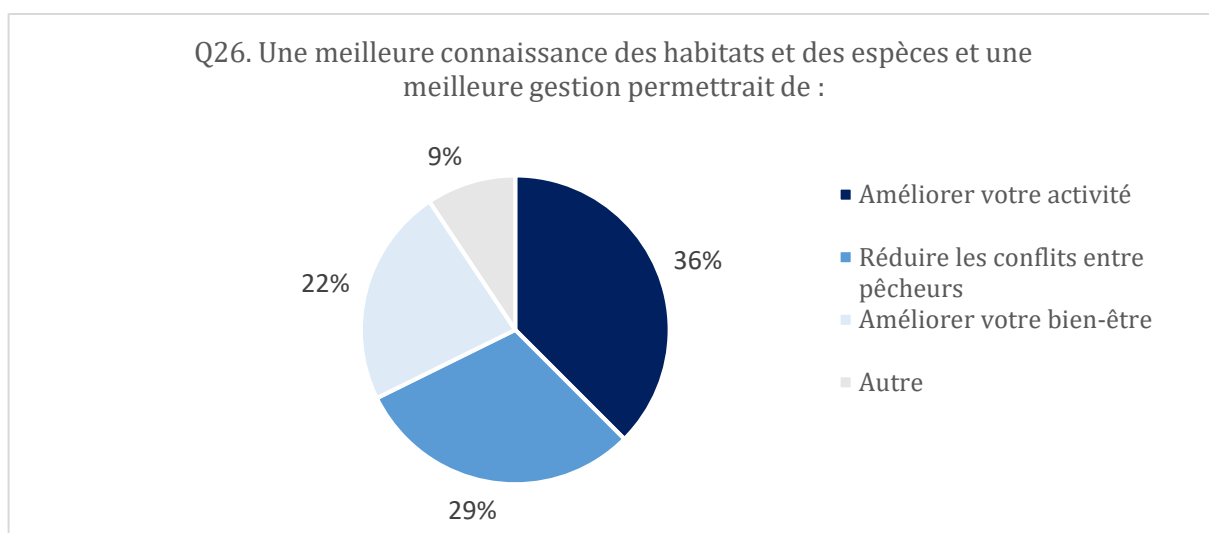


Figure 27. Q26. Une meilleure connaissance des habitats de ces espèces et une meilleure gestion permettrait de...

Pour 36 % des répondants, une meilleure connaissance des habitats et une meilleure gestion permettraient l'amélioration de leur activité. Pour 27 % d'entre eux, cela améliorerait de façon générale leur bien-être, et pour 29 % cela permettrait de réduire les conflits entre pêcheurs – qui concernent 32 % d'entre eux (voir Figure 12). Dans la catégorie « Autres », plusieurs répondants se réfèrent à la protection des habitats et des espèces marines, ainsi qu'à une meilleure régulation de l'activité et des excès.

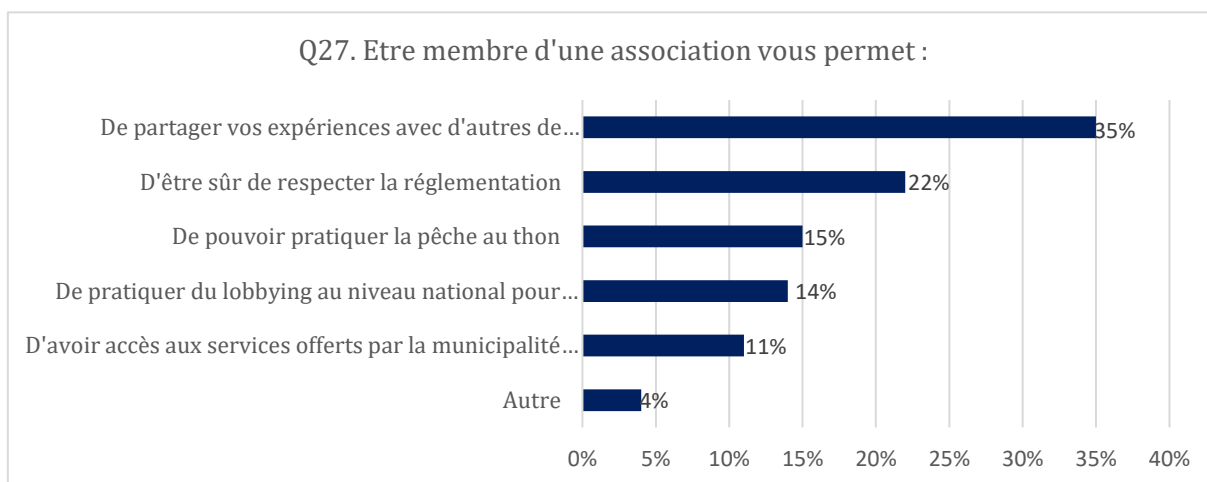


Figure 28. Q27. Etre membre d'une association vous permet de...

Selon les répondants, les trois principaux bénéfices d'être membre d'une association de pêche sont : le partage des expériences avec les autres de manière conviviale (35 %), une meilleure connaissance des réglementations et leurs évolutions pour mieux les respecter (22 %), et enfin, la possibilité de pouvoir pratiquer la pêche au thon (15 %) grâce aux bagues transmises à leurs adhérents. L'accès aux services offerts par les municipalités sont évoqués par 11 % des répondants et la pratique du lobbying pour faire évoluer les législations actuelles est mentionnée par 14 % d'entre eux.

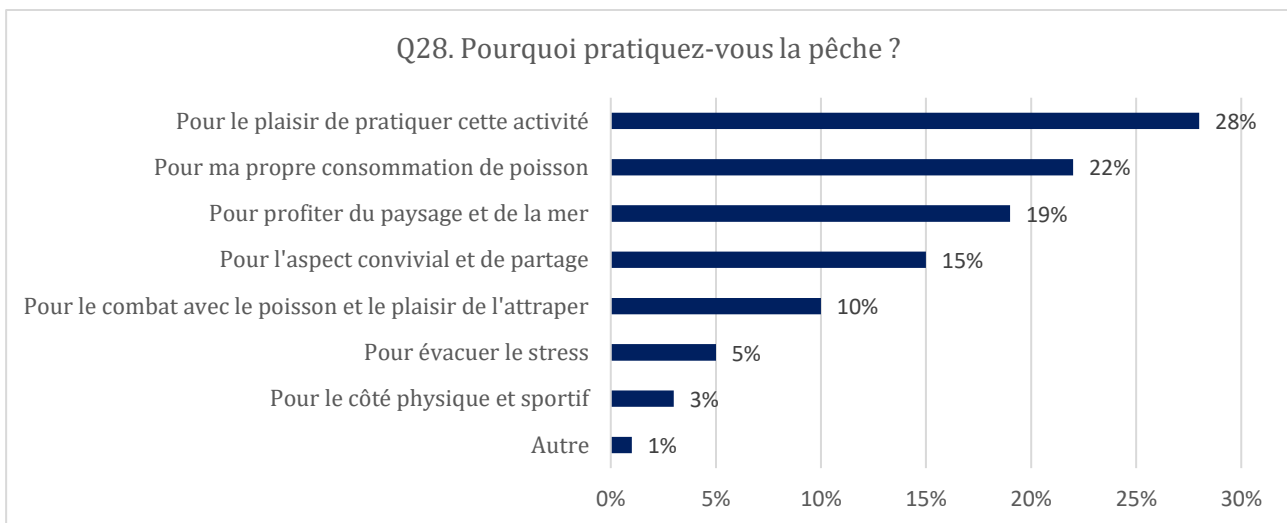


Figure 29. Q28. Pourquoi pratiquez-vous la pêche de loisir ?

Les personnes interrogées avaient la possibilité de choisir seulement trois options parmi les réponses proposées à cette question. Les raisons les plus évoquées sont « pour le plaisir de pratiquer cette activité » (28 %), « pour ma propre consommation de poisson » (22 %), et « pour profiter du paysage et de la mer » (19 %).



Figure 30. Q29. Est-ce que la pêche vous procure le même ressenti qu'à vos débuts ?

Pour la majorité des répondants (82 %), la pêche leur procure le même ressenti que lorsqu'ils ont commencé cette activité. Parmi les 18 % ayant répondu « non », des raisons récurrentes ont été mentionnées. La diminution de la ressource et la diminution de la taille des prises ont été évoquées comme causes de modification de leur ressenti.

Les autres causes évoquées sont d'ordre personnel, économique, réglementaire et liées au manque de respect de la part de leurs confrères. Elles peuvent se résumer ainsi :

- La fatigue : liée souvent au vieillissement du pêcheur.

- Le changement d'activité : souvent pour une autre activité liée à la mer.
- L'augmentation des coûts : prix du carburant, du matériel de pêche, du stationnement, etc.
- L'endurcissement des réglementations : augmentation des restrictions pour la pêche de plaisance et pour la sécurité en mer.
- Les comportements néfastes d'autres usagers de la mer : beaucoup évoquent les mauvaises pratiques d'autres pêcheurs plaisanciers et récréatifs responsables de la surpêche, en particulier les utilisateurs de zodiacs.

Q30. Avez-vous des suggestions concernant la gestion de la pêche dans la région ? (Qu'elles soient liées à votre activité ou non, afin de favoriser une pêche durable)



Figure 31. Q30. Suggestions pour la gestion de la pêche dans la région.

Les réponses à cette question ouverte sont multiples. Les plus mentionnées sont l'harmonisation des réglementations et le respect de la taille réglementaire, ainsi que l'élargissement des réserves de pêche et la mise en place d'un permis pour la pêche de plaisance et récréative. La pratique des certains engins de pêche tel que le chalut dans la bande de 12 milles est mise en cause. Un moratoire pour le lieu jaune est aussi évoqué.

Plusieurs remarques portent sur la réglementation :

- Quotas de thon rouge et raie brunette mal répartis et nécessité de mettre en place des quotas pour la daurade royale, le lieu jaune, la dorade grise et le sar ;
- Zones de pêche : élargir les réserves et réguler le tourisme dans les aires marines protégées ;
- Nécessité de réglementer certains engins et/ou techniques de pêche telles que le filet – notamment pour la pêche à la langouste.

Les répondants ont fait aussi allusion aux conflits entre pêche récréative et professionnelle. Certains d'entre eux évoquent une situation injuste vis-à-vis des réglementations – notamment sur la taille

minimale du bar qui est inférieure pour les professionnels. Ils réclament une harmonisation des réglementations – entre professionnels et plaisanciers et au Nord et au Sud du 48^{ème} parallèle.

De façon générale, les pêcheurs plaisanciers demandent une révision des réglementations actuelles pour les rendre plus adaptées à la réalité du terrain, avec une implication plus importante des pêcheurs sur le suivi des espèces et le respect des quotas établis.

Analyses croisées des résultats

Espèces étudiées par le projet en fonction des zones de pêche

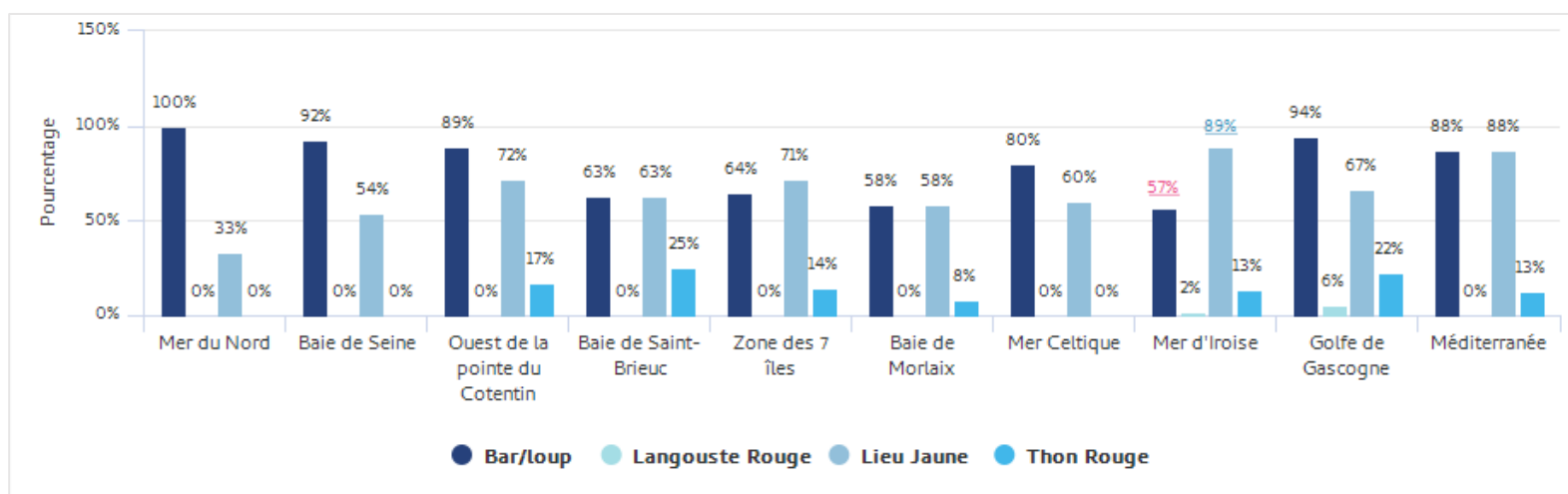


Figure 32. Espèces étudiées par le projet en fonction des zones de pêche.

Les espèces majoritairement ciblées par les plaisanciers varient en fonction des zones de pêche qu'ils fréquentent le plus. Le bar européen – une des espèces les plus ciblées par les répondants (voir Figure 13) – est pêché dans l'ensemble des zones, majoritairement en mer du Nord (100 %) et dans le golfe de Gascogne (94 %). Le lieu jaune est également pêché dans l'ensemble des zones et plus particulièrement, en mer d'Iroise (89 %) et en Méditerranée (88 %). La langouste rouge est l'espèce moins ciblée par les répondants (voir Figure 16). Elle semble être pêchée uniquement dans le Golfe de Gascogne (6 %) qui est suivi par la et en mer d'Iroise (2 %). Le thon rouge est pêché majoritairement dans la zone de la baie de Saint-Brieuc (25 %) et dans le golfe de Gascogne (22 %). Toutefois, ce graphique ainsi que les suivants sont à lire en parallèle avec celui des principales zones de pêche fréquentées par les répondants (voir Figure 5).

Avis sur la réglementation (taille) du bar en fonction des zones de pêche

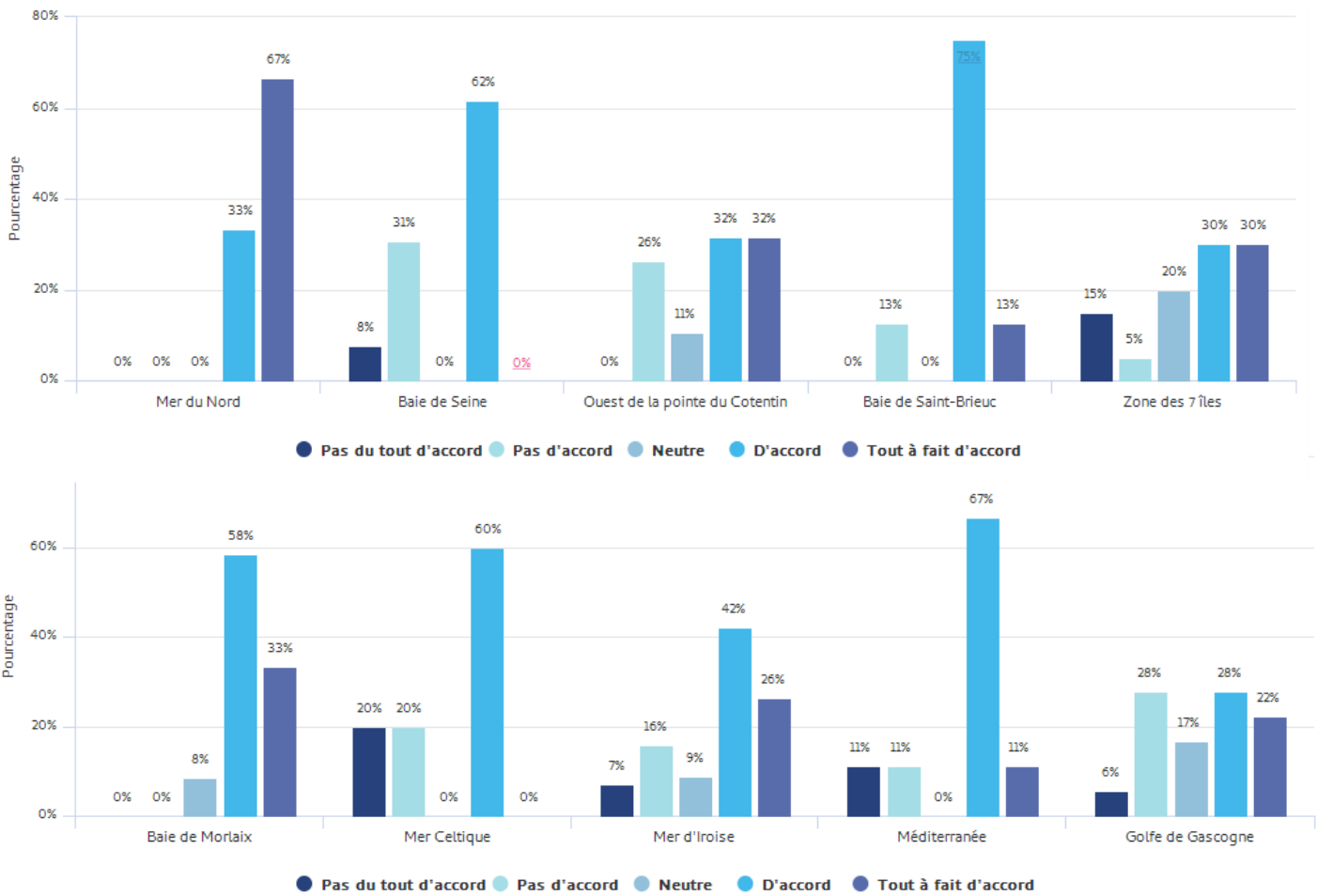


Figure 33. Avis sur la réglementation (taille) du bar en fonction des zones de pêche.

Pour rappel, la réglementation actuelle sur la taille minimale de capture pour le bar européen est de 42cm (voir Tableau 1). De façon générale les pêcheurs récréatifs sont « D'accord » avec cette réglementation, voire « Tout à fait d'accord » dans la plupart des zones de pêche. Toutefois, dans certaines zones comme le golfe de Gascogne, mer Celtique et baie de Seine, entre 34 % et 40 % des pêcheurs disent n'être « Pas d'accord » voire « Pas du tout d'accord » avec cette réglementation.

Avis sur la réglementation (quotas/saisonnalités) du bar en fonction des zones de pêche

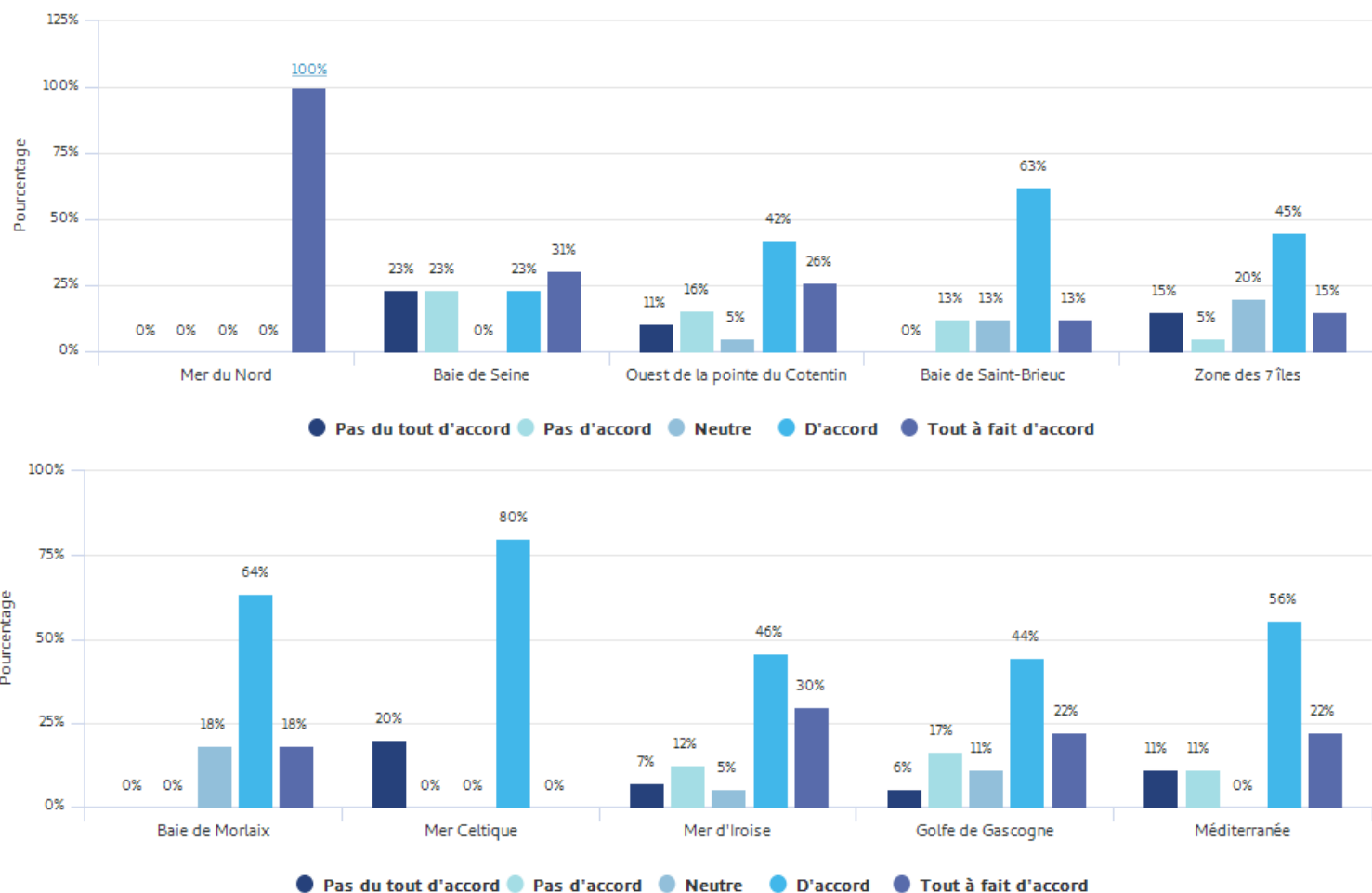


Figure 34. Avis sur la réglementation (quotas/saisonnalités) du bar en fonction des zones de pêche.

Sur les quotas existants de bar européen – à savoir, deux bars par jour et par personne et les saisonnalités de pêche (voir Tableau 1), la plupart des répondants évoquent être d'accord avec cette mesure, particulièrement en mer du Nord où 100% des répondants (soit 3 individus) indiquent être « Tout à fait d'accord » et en mer Celtique, où 80% des répondants (soit 4 individus) sont « D'accord ». Toutefois, 46 % ne sont « Pas d'accord » voire « Pas du tout d'accord » en baie de Seine, 27 % à l'Ouest de la pointe du Cotentin et 23 % dans le golfe de Gascogne.

Favorables à la mise en place d'un quota pour le lieu jaune en fonction de l'opinion sur l'état du stock

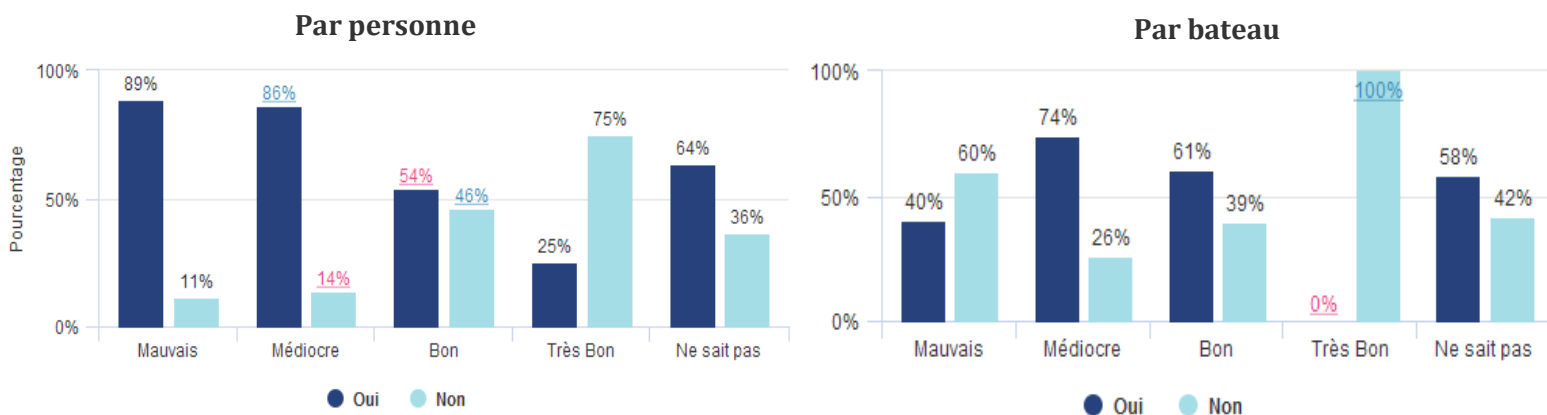


Figure 35. Favorables à la mise en place d'un quota pour le lieu jaune en fonction de l'opinion sur l'état du stock.

La majorité des répondants semble être en faveur de la mise en place d'un quota par jour par personne et/ou par bateau pour préserver les stocks de lieu jaune. Les répondant en faveur de la mise en place d'un quota journalier par personne sont aussi ceux qui considèrent les stocks de lieu jaune « Médiocre » voir « Mauvais ». Toutefois, ils sont moins nombreux à être favorables au quota par bateau (74 % et 40 % respectivement). Les répondants qui considèrent que les stocks sont dans un « Bon » état sont en majorité favorables à la mise en place d'un quota individuel (54 %) et/ou par bateau (61 %). Au contraire, ceux qui estiment que les stocks de lieu jaune sont en « Très bon » état sont principalement contre la mise en place de quotas individuel (75 %) et totalement contre la mise en place de quotas par bateau (100 %). Parmi les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à la question sur l'état des stocks de lieu jaune, la plupart se sont positionnés en faveur de la mise en place de quotas par personne (64 %) et/ou par bateau (58 %).

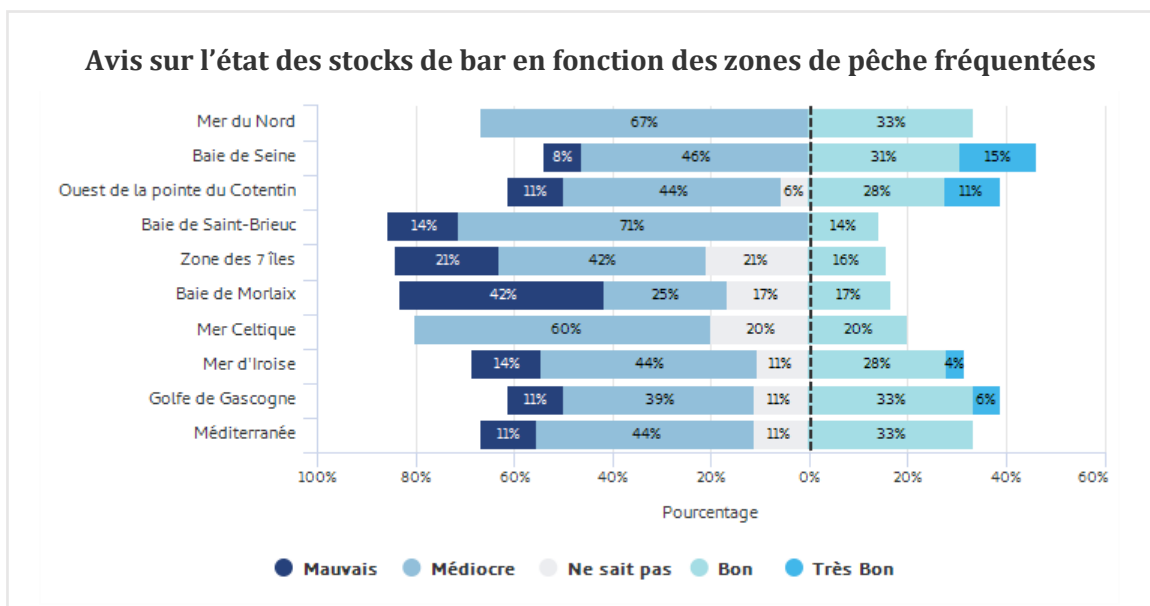


Figure 36. Avis sur l'état des stocks de bar en fonction des zones de pêche fréquentées.

Comme évoqué plus haut (voir Figure 15), les répondants estiment de façon générale que l'état des stocks de bar européen est « Médiocre » voire « Mauvais ». Cette tendance se dessine de façon plus prononcée en fonction des zones de pêche fréquentées par les pêcheurs récréatifs. Ceci est notamment observable en baie de Saint-Brieuc, où 85 % des répondants considèrent que les stocks se trouvent dans un état « Médiocre » voire « Mauvais », en baie de Morlaix (67 %) et dans la zone des Sept-Îles (63 %).

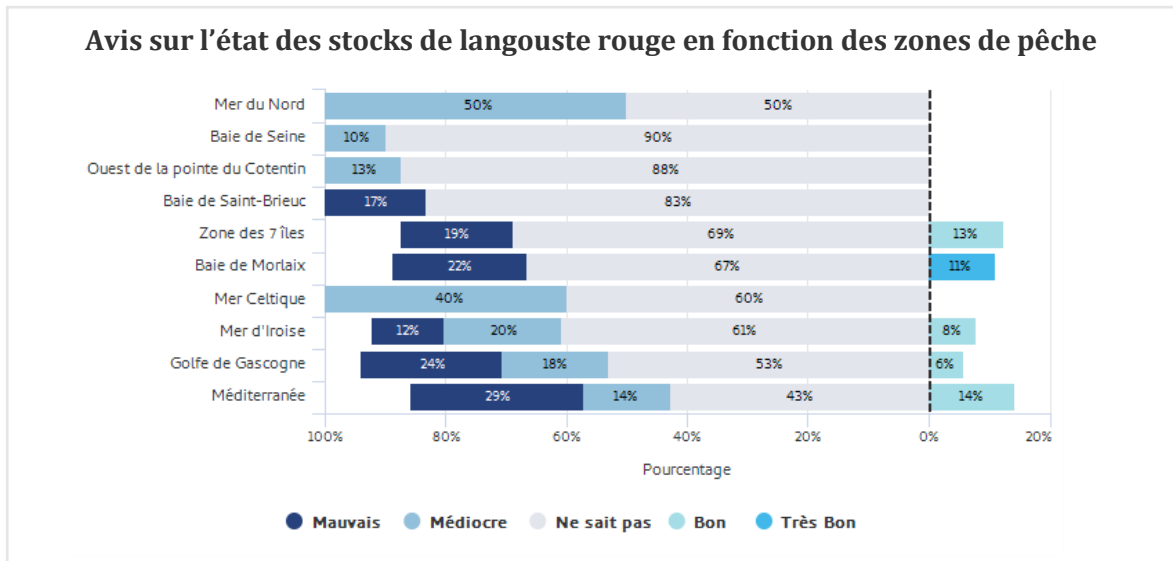


Figure 37. Avis sur l'état des stocks de langouste rouge en fonction des zones de pêche fréquentées.

Pour la lecture de ce graphique, il est important de prendre en considération que 69 % de l'échantillon a répondu en majorité « Ne sait pas » à la question sur l'état des stocks de langouste rouge (voir Figure 15). Parmi les 31 % ayant donné leur avis, la majorité d'entre eux estime que l'état des stocks est « Médiocre » voire « Mauvais ». Cet avis est d'autant plus prononcé chez les personnes pêchant en mer du Nord, golfe de Gascogne, Méditerranée et mer Celtique où entre 40 % et 50 % d'entre eux considère l'état des stocks est « Médiocre » voire « Mauvais », et en baie de Saint-Brieuc.

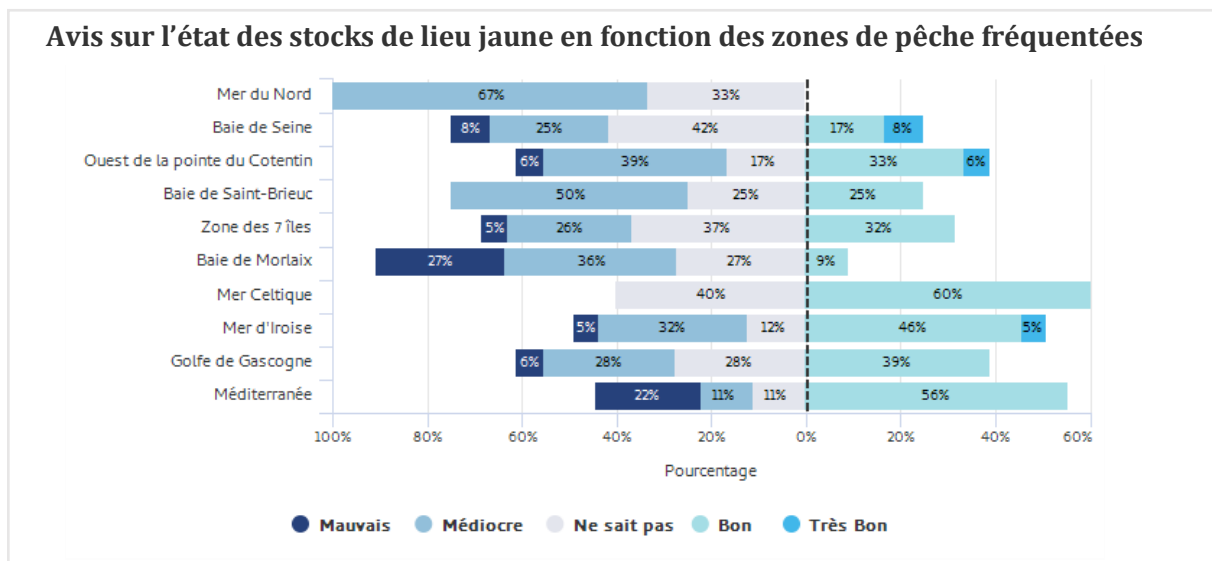


Figure 38. Avis sur l'état des stocks de lieu jaune en fonction des zones de pêche fréquentées.

Les avis des répondants sont plus nuancés quand il s'agit du lieu jaune. Dans le golfe de Gascogne, la mer d'Iroise, la zone des Sept-Îles et l'ouest de la pointe du Cotentin, entre 30 et 40 % des répondants estiment que l'état des stocks de lieu jaune est « Médiocre » voire « Mauvais » et entre 30 et 50 % d'entre eux qu'il est en « Bon » voire « Très bon » état. 67 % des répondants estiment que l'état des stocks est « Médiocre » en mer du Nord et 60 % estiment qu'il est en « Bon » état en mer Celtique.

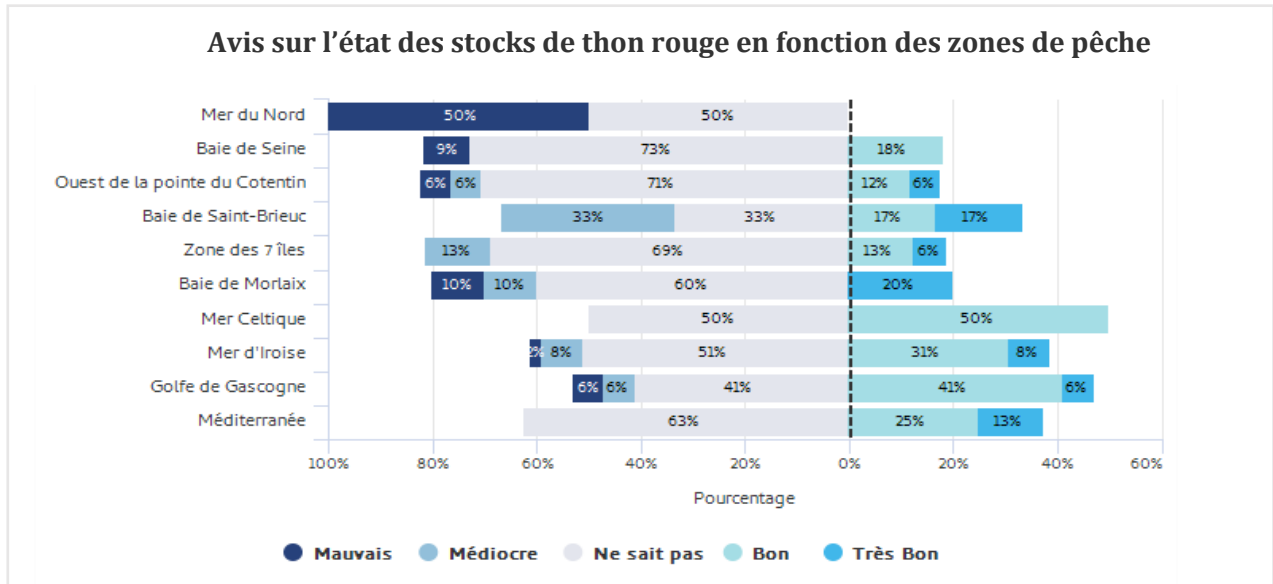


Figure 39. Avis sur l'état des stocks de thon rouge en fonction des zones de pêche fréquentées.

Ici aussi, il faut souligner que 59 % de l'échantillon a répondu « Ne sait pas » à la question portant sur l'état des stocks de thon rouge (voir Figure 15). La majorité des personnes ayant répondu trouvent que les stocks de thon rouge sont en « Bon » voire « Très bon » état, à quelques exceptions près. En effet, en mer du Nord, les stocks de thon rouge sont considérés en « Mauvais » état par 50 % des répondants. En baie de Saint-Brieuc et en baie de Morlaix, 30 % et 20 % des répondants respectivement estiment que les stocks sont dans un état « Médiocre » voire « Mauvais, et 34 % et 20 % respectivement estiment qu'ils sont en « Bon » voire « Très bon » état.

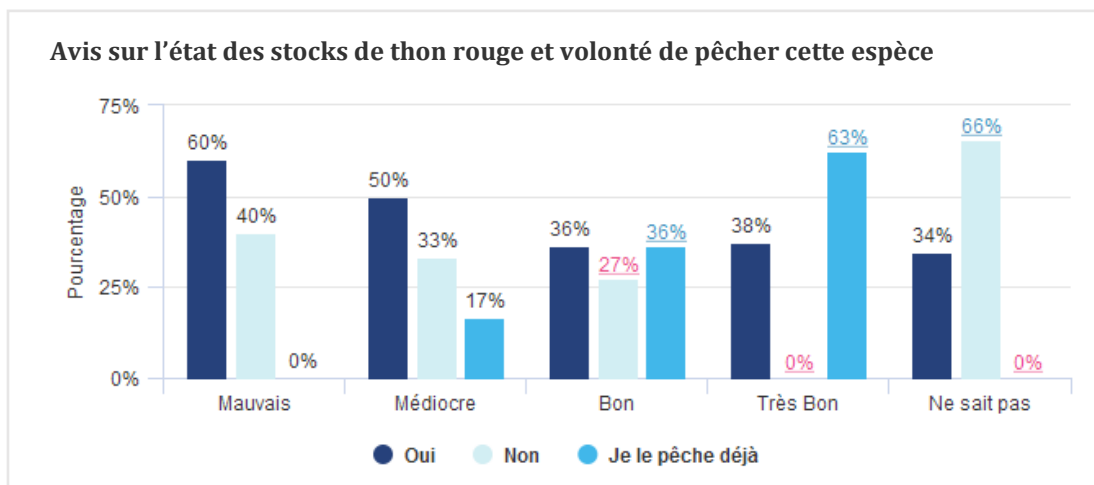


Figure 40. Avis sur l'état des stocks de thon rouge en fonction des zones de pêche fréquentées.

Parmi les personnes qui perçoivent l'état des stocks de thon « Médiocre » voire « Mauvais », 50 % et 60 % respectivement souhaiteraient pêcher cette espèce. 17 % parmi ceux qui estiment l'état des stocks « Médiocre » indiquent pêcher déjà le thon rouge. 36 % des répondants considérant que les stocks de thon rouge sont en « Bon » état souhaiterait le pêcher ou le pêchent déjà. La majorité des répondants qui estiment que les stocks sont en « Très bon » état (63 %) pêchent déjà cette espèce. Comme évoqué précédemment (voir Figure 15), une part importante des pêcheurs récréatifs (59 %) a répondu « Ne sait pas » à la question sur l'état des stocks de thon rouge. Parmi eux, 66 % indiquent ne pas vouloir pêcher cette espèce.

Analyses en composantes multiples

L'Analyse en Composantes Multiples ou ACM, est une méthode d'analyse de données dite multidimensionnelle en opposition aux méthodes de statistique descriptive qui ne traitent qu'une ou deux variables à la fois. Elle permet la confrontation simultanée de nombreuses informations et est particulièrement efficace dans l'étude de grandes masses complexes d'information. Parmi ces méthodes, l'ACM permet d'étudier une population d'individus décrits par des variables qualitatives. Elle est donc particulièrement adaptée au traitement de l'ensemble des réponses à une enquête.

Une Analyse en Composantes Multiples (ACM) a été conduite les opinions exprimées en matière de perception de l'état et de l'évolution des stocks, de gestion de la pêche et du bien-être des pêcheurs plaisanciers (19 variables). Certaines variables exprimées en termes de oui/non (impact d'une meilleure connaissance et ce que permet le fait d'être membre d'une association) n'ont pas été incluses dans ce groupe car leur dichotomie génèrerait un poids trop important au regard des autres opinions exprimées.

Les 19 variables dites « actives » sont celles sur lesquelles sont cherchées des discriminations entre individus sur la base de leurs opinions exprimées sur les mesures de gestion et d'impacts ainsi que sur leurs perceptions en termes de santé des stocks exploités. Les variables comportementales et de taille ne sont pas incluses dans l'analyse, mais les groupes d'opinion qui émergent sont interprétés au regard de ces variables si elles apparaissent comme caractérisantes. Elles sont donc incluses dans l'analyse sous forme de variables illustratives. Il en est de même pour les variables d'opinion exclues de l'analyse (connaissances et associations). Par ailleurs, l'ACM porte sur des variables qualitatives et est plus fine qu'une ACP (Analyse en Composante Principale), qui opposera les extrêmes ou les grands aux petits. Les variables continues ont également été utilisées comme variables illustratives. L'analyse porte sur 117 individus, soit la totalité de l'échantillon moins deux individus ayant adopté un comportement quasi-systématique de non réponse, n'apportant pas d'information utile à l'enquête.

Les thèmes et Variables Actives de l'analyse en composantes multiples

Évaluation de l'état actuel des stocks	Mauvais	Médiocre	Bon	Très Bon	Ne sait pas
Bar / Loup	13,9 %	40,9 %	27,8 %	5,2 %	12,2 %
Langouste Rouge	10,0 %	13,0 %	7,0 %	1,0 %	69,0 %
Lieu Jaune	7,9 %	28,9 %	36,0 %	3,5 %	23,7 %
Thon Rouge	5,0 %	6,0 %	22,0 %	8,0 %	59,0 %

Évolution de l'état des stocks depuis la pratique de l'activité	Dégradés	Inchangés	Améliorés	Ne sait pas
Bar / Loup	61,4 %	11,4 %	12,3 %	14,9 %
Langouste Rouge	4,0 %	5,9 %	16,8 %	73,3 %
Lieu Jaune	50,0 %	18,4 %	2,6 %	28,9 %
Thon Rouge	5,0 %	3,0 %	31,0 %	61,0 %

Avis sur la réglementation actuelle concernant la taille des captures	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Bar / Loup	6,8 %	12,8 %	10,3 %	41,9 %	28,2 %
Langouste Rouge	2,0 %	1,0 %	56,9 %	16,7 %	23,5 %
Lieu Jaune	9,6 %	11,4 %	20,2 %	28,9 %	29,8 %
Thon Rouge	5,8 %	5,8 %	41,7 %	19,4 %	27,2 %

Avis sur la réglementation actuelle sur la saisonnalité et les quotas pour le bar/loup	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
	8,6 %	12,9 %	8,6 %	42,2 %	27,6 %

Nécessité de protéger les habitats de certaines pratiques de pêche	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
	0,0 %	1,7 %	8,6 %	37,1 %	52,6 %

Respect de la réglementation par les autres pêcheurs plaisanciers	Pas du tout	Non	Parfois	Oui	Tout à fait
	4,3 %	25,9 %	37,9 %	31,0 %	0,9 %

Impact des AMP sur :	Impact négatif	Pas d'impact	Impact positif
Les Habitats	1,8 %	20,2 %	78,0 %
les Ressources	0,9 %	21,5 %	77,6 %
Votre Activité	10,9 %	59,1 %	30,0 %
La Biodiversité	1,9 %	23,4 %	74,8 %

Tableau 4. Les thèmes et variables actives de l'Analyse en Composantes Multiples.

Le premier résultat de l'ACM souligne une certaine endogénéité liée aux avis sur l'état des stocks et de leurs évolutions en raison des pratiques des pêcheurs plaisanciers et des espèces qu'ils ciblent. Leurs connaissances et avis sont donc liés à certaines espèces et induisent donc des non réponses pour des groupes d'espèces. Le facteur 1 souligne ce comportement de non réponse lié à l'état des stocks et leur évolution, et dans une moindre mesure celui des avis sur la réglementation existante. Le facteur 1 oppose ainsi ces comportements de non réponses aux autres avis exprimés et notamment ceux exprimant un avis neutre (« Ne sait pas ») sur ces variables et notamment pour les espèces Thon Rouge et Langouste Rouge qui capturent une grande part de ces avis neutres en raison d'une pratique peut-être moins axée sur ces espèces (Figure 41).

Une caractéristique légèrement marquée des individus adoptant ce comportement de non réponse serait un avis exprimé allant à l'encontre de la nécessité de protéger les espèces et habitats de certaines pratiques de pêche. Il ne faut cependant pas le voir comme un marqueur des non réponses, mais plus comme le fait que les individus opposés à la protection des espèces adoptent un comportement de non réponse sur l'état des stocks. Enfin ces individus seraient plus représentatifs des pêcheurs plaisanciers de la Baie de Saint-Brieuc. Il serait donc préférable de sortir ce groupe de variables de l'analyse pour éviter ce biais dans l'analyse et de réaliser une deuxième ACM en passant ces variables actives en variables illustratives.

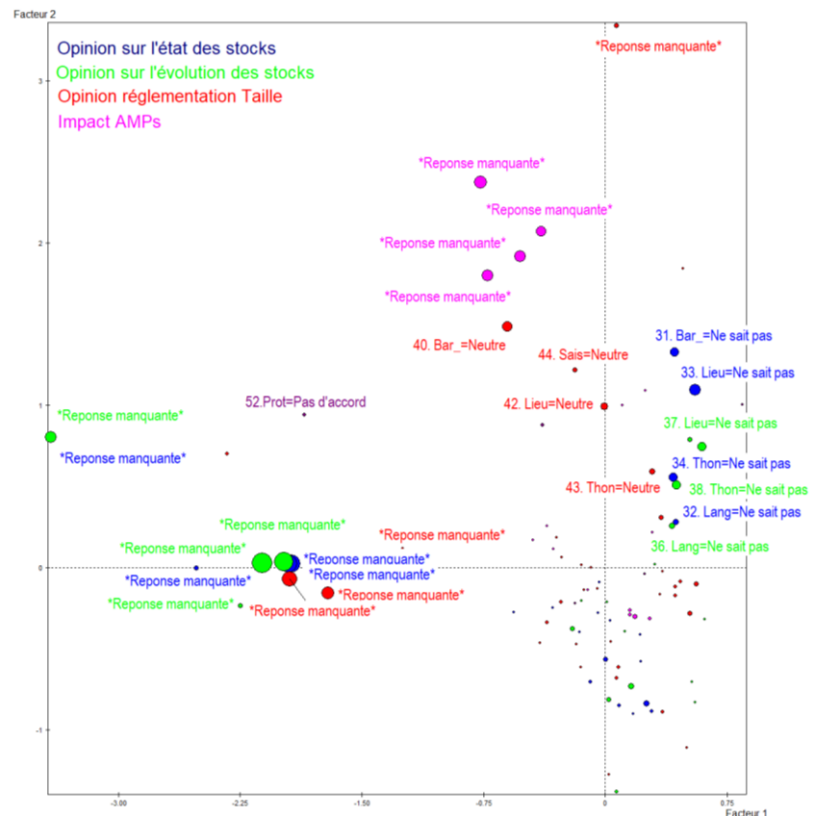


Figure 41. Projection des réponses sur l'état et l'évolution des stocks, la gestion de la pêche et le bien-être des pêcheurs plaisanciers (la taille des symboles est proportionnelle à la contribution aux axes 1 et 2).

Le facteur 2 quant à lui souligne l'opposition entre les pêcheurs plaisanciers qui ont une absence de positionnement ou des avis neutres concernant l'impact des AMP et l'état des stocks et leur évolution, et les pêcheurs ayant un avis très tranché et affirmé et plutôt représentatifs des pêcheurs ciblant le pagre, le lieu jaune et le thon rouge et proposant les plus fortes valeurs pour les quotas de lieu jaune.

La représentation sur le facteur 3 (Figure 42) qui viendrait compléter la représentation sur le facteur 1 caractérisé par les non réponses accentue le caractère discriminant de l'impact des AMP en opposant les opinions de l'absence d'impact à celles suggérant un impact (positif ou négatif). Les variables illustratives indiqueraient que les pêcheurs exprimant l'absence d'impact des AMP (biodiversité, habitats, ressources) seraient plutôt des pêcheurs embarqués, pêchant à la palangre ou à la canne,

opposés à la mise en place de quotas par bateau et ayant eu des conflits avec d'autres pêcheurs. Les pêcheurs depuis le bord de mer ne pêchant ni le lieu, ni la seiche ni le thon rouge caractériseraient plus les avis positifs quant à l'impact des AMP. L'impact quant à l'activité, positif ou négatif, est moins fortement exprimé. De façon moins discriminante être membre d'une association est également plus lié aux avis négatifs.

Le facteur 2 sous cette représentation apparaît également comme un axe d'approbation de l'impact des AMP caractérisant graduellement du haut vers le bas l'absence de réponse, puis un impact négatif, suivi de l'absence d'impact et enfin un impact positif (lecture verticale).

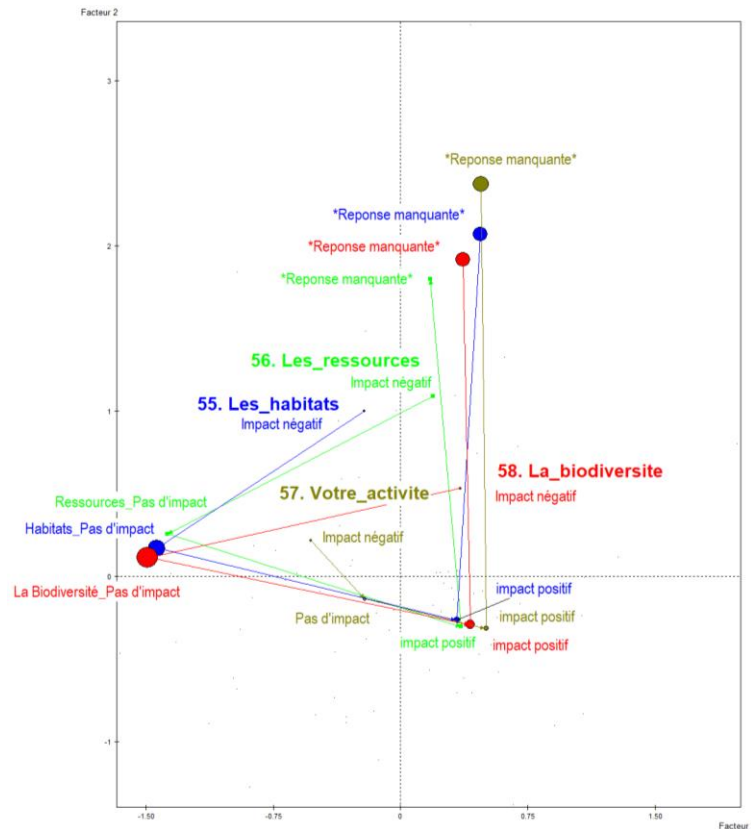


Figure 42. Projection sur les facteurs 2 et 3 des variables sur l'impact des AMP (les autres variables sont cachées).

Concernant les autres facteurs (non représentés ici), le facteur 4 présente aussi un autre type de discrimination intéressante, puisqu'il caractérise plutôt des pêcheurs en plongée étant d'accord avec la réglementation actuelle concernant la taille de capture autorisée pour la langouste rouge, le lieu jaune, le bar et le thon rouge, constatant des stocks médiocres ou dégradés pour le thon et la langouste, mais s'améliorant. Ils sont également caractérisés par des conflits d'usage avec les autres pêcheurs. Ces pêcheurs sont opposés aux pêcheurs plaisanciers qui sont tout à fait d'accord avec la réglementation sur la taille de capture pour les mêmes espèces, l'assentiment étant cependant plus fort.

Cette discrimination des avis exprimés sur ces 3 facteurs et les suivants permet de caractériser 5 groupes ou classes de pêcheurs plaisanciers. Ces groupes sont cependant difficiles à caractériser sur les variables illustratives. Les groupes d'opinions qui émergent ne peuvent ainsi être clairement définis en termes de pratiques.

Typologie des pêcheurs en fonction des opinions sur en matière de perception de l'état et de l'évolution des stocks, de gestion de la pêche et du bien-être des pêcheurs plaisanciers

Une typologie consiste à regrouper les pêcheurs au regard des questions actives (perception de l'état et de l'évolution des stocks, de gestion de la pêche et du bien-être des pêcheurs plaisanciers) retenues dans l'analyse factorielle précédente. Dans chaque classe, les pêcheurs sont les plus homogènes possible au regard de leurs opinions sur ces thèmes. D'une classe à l'autre, leurs opinions sont aussi différentes que possible.

La partition optimale est celle en 5 classes présentée ci-dessous (Figures 43 et 44).

Deux classes d'individus n'exprimant pas ou peu d'opinions (Figure 43):

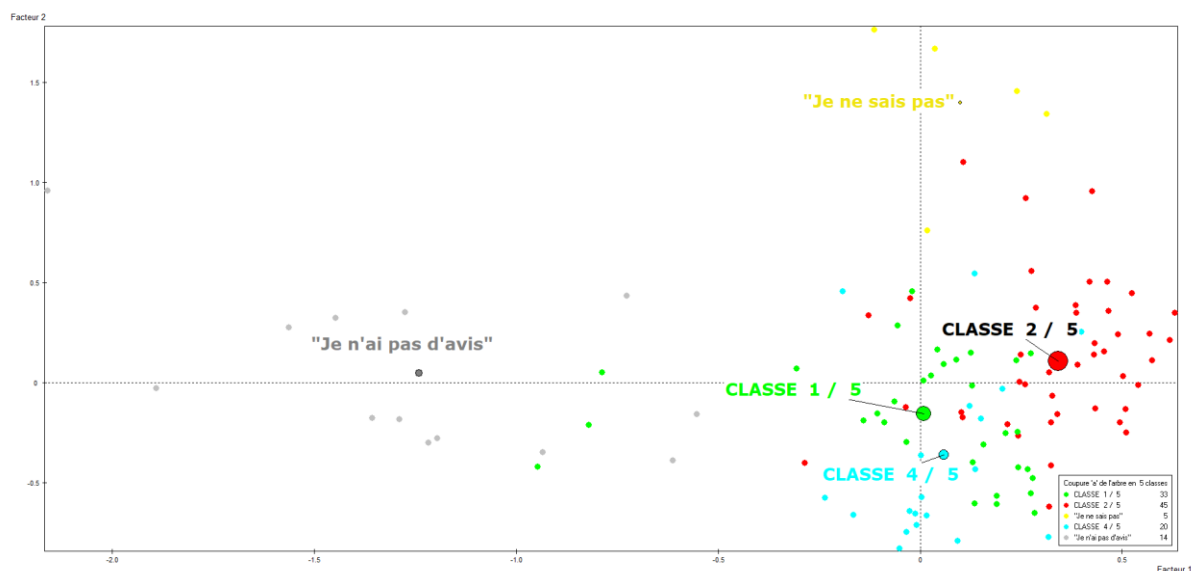


Figure 43. Projection des individus sur les facteurs 1 et 2.

- **La première classe** (Classe 5/5) est la classe des non répondants qui compte 14 individus (12 % de l'échantillon) Cette classe est caractérisée par l'absence de réponse quant à l'état des stocks et leur évolution et concerne plutôt des pêcheurs plus âgé que la moyenne de l'échantillon (60 ans contre moins de 50 ans), qui sortiraient un peu plus fréquemment que le reste des autres pêcheurs sur toutes les saisons et souhaitant des quotas de lieux jaune plus important que la moyenne.
- **La deuxième classe** (Classe 3/5) est aussi une classe de non répondants se distinguant de la précédente par l'absence de réponse sur l'impact des AMP et des avis neutres ou de type « ne sait pas » sur l'état des stocks. Elle est peu nombreuse et ne compte que 5 individus. C'est une classe qui n'exprime pas d'opinion au-delà des critères techniques de pratiques. Là encore il s'agit de pêcheurs sortant en moyenne plus fréquemment que les autres en hiver et ayant un navire plus long et plus puissant.

Il y a donc deux classes similaires dans leur comportement de non réponse s'exerçant sur deux thématiques un peu différentes et sur des profils similaires de pêcheurs que l'on pourrait caractériser de plus intensifs en termes de sorties. En dehors de ces deux classes de non réponses, d'indécision ou

de neutralité, les opinions exprimées par les participants à l'enquête se distribuent sur les 3 autres classes (Classes 1, 2 et 4) qui rappellent le profil d'impact des AMP sur les pratiques, ressources et habitats (Figure 44).

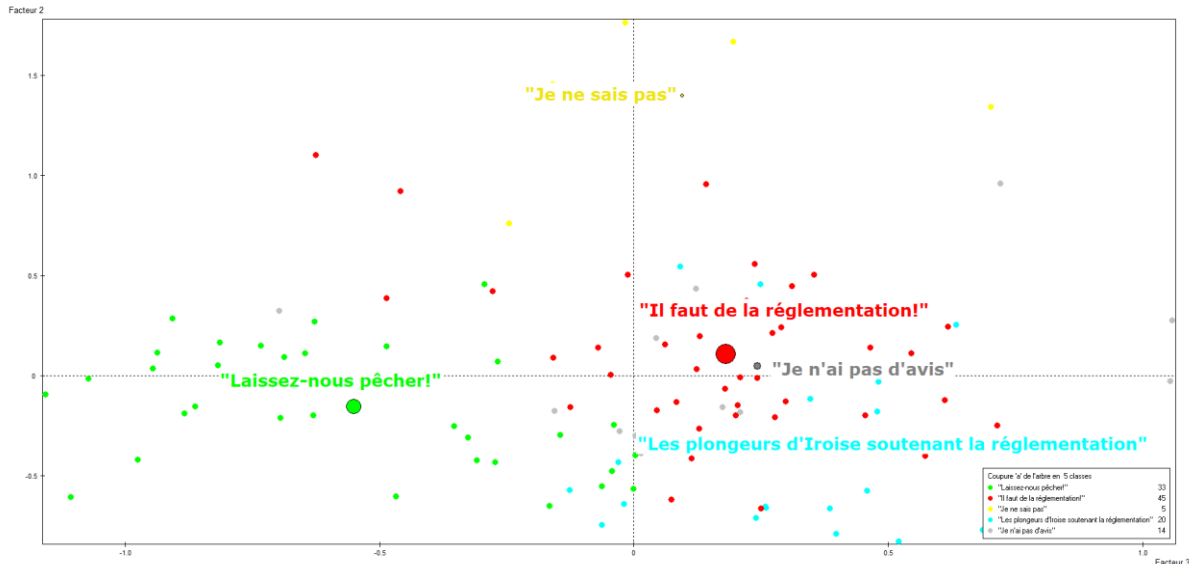


Figure 44. Projection des individus sur les facteurs 2 et 3.

- La troisième classe (Classe 1/5) : les opposants aux limitations d'accès et d'usages** (33 individus soit 28 % de l'échantillon). Ce groupe est d'abord caractérisé par le fait que selon lui les AMP n'ont pas d'impact sur les habitats, les ressources et la biodiversité, mais également mais de façon beaucoup moins marquée, sur l'activité de pêche récréative. Ils sont également fortement opposés à la réglementation actuelle concernant les saisonnalités de pêche et les quotas de bar et ne sont soit pas d'accord soit pas du tout d'accord avec la réglementation concernant la taille de capture autorisée pour le lieu jaune, le bar et le thon rouge et restent neutres concernant la langouste. Ils pêchent du thon rouge, du lieu jaune et de la seiche majoritairement. Ils évaluent les stocks de thon rouge et de lieu comme en bon état (voire très bon état pour le thon rouge) et notent plutôt une dégradation des stocks de lieu jaune et une amélioration des stocks de thon rouge et de bar. Il s'agit plutôt de pêcheurs expérimentés, qui pêchent depuis l'enfance, membres d'une association de pêche et qui pêchent en bateau à la canne, même si le critère embarqué n'est pas dominant car la pratique de la pêche continentale semble aussi être présente (pluri activité ?). Ce sont des pêcheurs qui ont connu ou connaissent des conflits avec les autres usagers tant sur le matériel que les accès ou la réglementation. Il s'agit donc d'un groupe de pêcheurs plaisanciers aux avis très tranchés, mais qui n'est pas caractérisable géographiquement en termes de zone de pêche.
- La quatrième classe (Classe 2/5) : « Ceux qui appellent à la régulation »** (45 individus soit 38 % de l'échantillon). Ce groupe est le plus nombreux quantitativement puisqu'il regroupe 38 % de l'échantillon soit 45 personnes. Il se distingue des autres groupes par son fort accord (« tout à fait d'accord ») sur la réglementation sur la saisonnalité pour le bar et la réglementation concernant la taille des captures pour l'ensemble des espèces et son absence de positionnement quant à l'évolution des stocks depuis le début de leur activité qui semble plus récente. Ils sont

par ailleurs tout à fait d'accord avec la nécessité de protéger les habitats et espèces de certaines pratiques de pêche. Ils ne connaissent pas de conflits avec d'autres pêcheurs. Ces pêcheurs ne sont caractérisables ni géographiquement, ni en termes de pratiques. Ils se caractérisent plutôt par une absence de pêche au lieu jaune, à la dorade et à la seiche. Comme ils se positionnent seulement sur l'évolution du stock de bar comme étant inchangé on pourrait supposer qu'ils ciblent un peu plus cette espèce et que majoritairement ils ne pêcheraient pas en bateau (confirmé par de nombreuses réponses manquantes aux pratiques de pêche).

· **La cinquième classe** (Classe 4/5) : « **Les plongeurs de la Mer d'Iroise** » (20 individus soit 17 % de l'échantillon). Cette dernière classe est plutôt représentative des plongeurs de la Mer d'Iroise et se caractérise par une adhésion très homogène (« D'accord ») à la réglementation actuelle concernant la taille de capture autorisée pour les quatre espèces (langouste rouge, thon rouge, lieu jaune et bar) ainsi qu'à la réglementation sur la saisonnalité et les quotas de bar. Cette adhésion, si elle est plus égale et homogène que les autres classes, est cependant moins forte que celle de la classe 2. Elle s'en distingue encore par le positionnement des individus sur l'état des stocks et leur évolution quand la classe précédente n'en a pas la capacité. Les plongeurs de la Mer d'Iroise estiment ainsi que les stocks de langouste rouge sont médiocres mais se sont améliorés, et que ceux de thon rouge sont mauvais (certains estiment cependant qu'ils sont bons) et se sont dégradés. Pour les autres espèces, même si cela n'est pas statistiquement significatif, la tendance est plutôt à une perception négative de l'état des stocks et de leur évolution. Pour finir une autre caractéristique, même si statistiquement faible est l'impact positif des AMP sur la biodiversité et la ressource ainsi que le caractère de non appartenance à des associations ou l'absence de conflit. Il est également difficile de caractériser ce groupe en termes d'espèces cibles.

ACM sur les variables de réglementation, d'impact des AMP et de bien-être (partiel)

ACM réalisée sur un nombre plus réduit de variables afin d'éviter le poids prédominant lié aux avis sur les stocks et qui peut être biaisé par les pratiques et induire des non réponses importantes.

Les 8 variables liées à la santé des stocks et leur évolution ont été exclues et l'analyse porte donc sur 11 variables (4 sur la réglementation taille/quota, 1 sur la réglementation saisonnalité/quota, 1 sur la protection des habitats, 1 sur le respect de la réglementation et 4 sur l'impact des AMP). Toutes les autres variables ont été passées en variables illustratives :

Avis sur la réglementation actuelle concernant la taille des captures	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Bar / Loup	6,8 %	12,8 %	10,3 %	41,9 %	28,2 %
Langouste Rouge	2,0 %	1,0 %	56,9 %	16,7 %	23,5 %
Lieu Jaune	9,6 %	11,4 %	20,2 %	28,9 %	29,8 %
Thon Rouge	5,8 %	5,8 %	41,7 %	19,4 %	27,2 %

Avis sur la réglementation actuelle sur la saisonnalité et les quotas pour le bar/loup	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
	8,6 %	12,9 %	8,6 %	42,2 %	27,6 %

Nécessité de protéger les habitats de certaines pratiques de pêche	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
	0,0 %	1,7 %	8,6 %	37,1 %	52,6 %

Respect de la réglementation par les autres pêcheurs plaisanciers	Pas du tout	Non	Parfois	Oui	Tout à fait
	4,3 %	25,9 %	37,9 %	31,0 %	0,9 %

Impact des AMP sur:	Impact négatif	Pas d'impact	Impact positif
Les Habitats	1,8 %	20,2 %	78,0 %
les Ressources	0,9 %	21,5 %	77,6 %
Votre Activité	10,9 %	59,1 %	30,0 %
La Biodiversité	1,9 %	23,4 %	74,8 %

Tableau 5. Les thèmes et Variables Actives de l'analyse en composantes multiples (partiel).

Les contributions des variables aux différents facteurs qui vont conduire à la discrimination entre individus ne sont pas décrites. Le partitionnement optimal est un partitionnement en 3 classes puis 6 classes décrit ci-après.

Partition par coupure de l'arbre hiérarchique, détermination des meilleures partitions (3 et 6 classes)

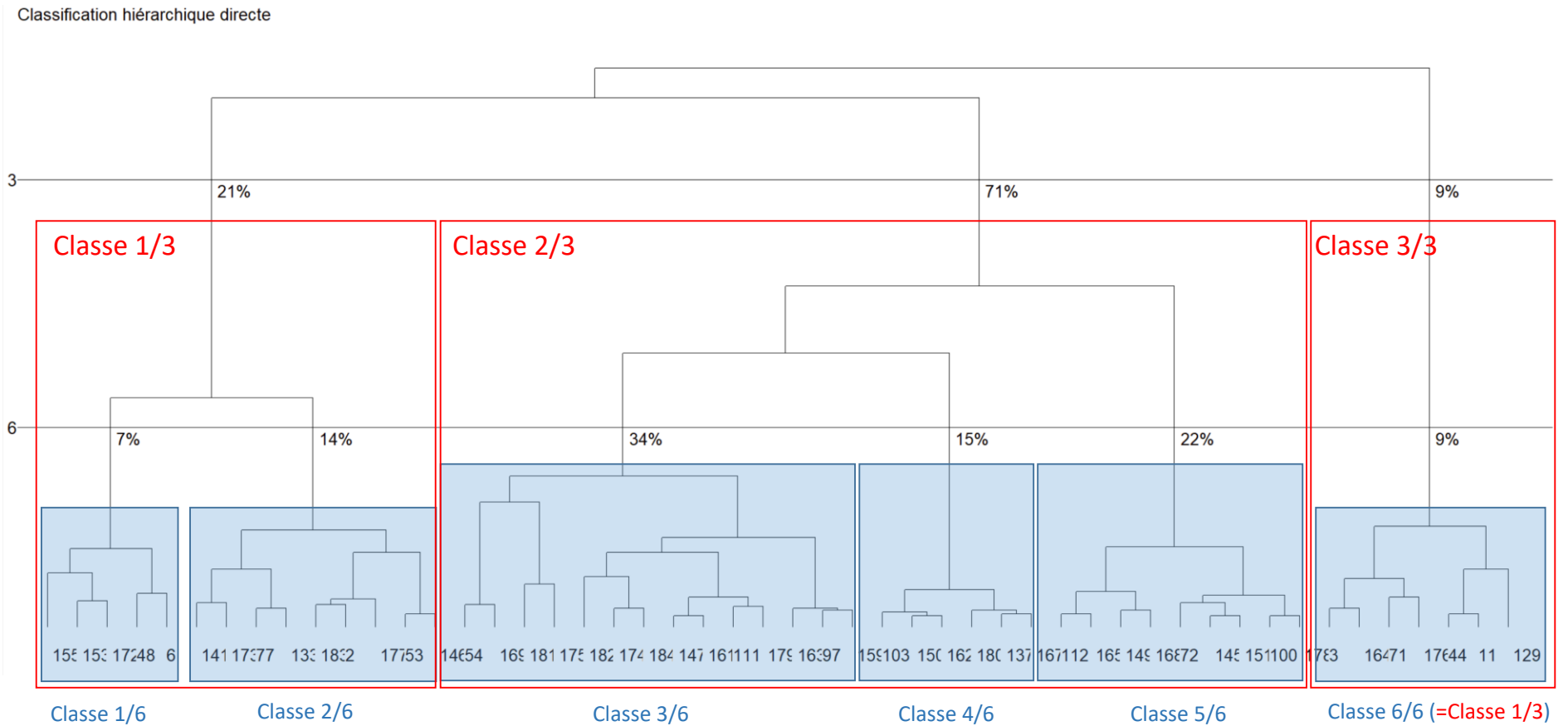


Figure 45. Partition par coupure de l'arbre hiérarchique, détermination des meilleures partitions (3 classes).

Partitionnement en 3 classes

Le premier partitionnement génère trois classes dont une relativement importante puisqu'elle regroupe 71 % des individus.

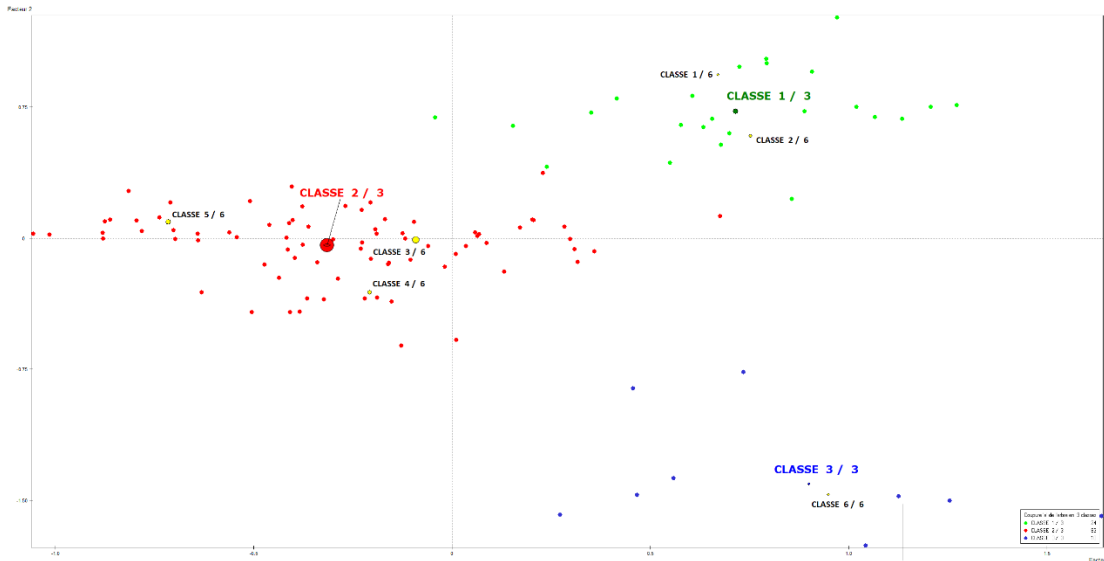


Figure 46. Partitionnement des individus en 3 classes.

- **La première classe** (Classe 1/3) : (24 individus soit 20,5 % de l'échantillon) représente plutôt des pêcheurs plaisanciers pour qui les AMP n'ont aucun impact que ce soit en termes de biodiversité, d'habitats, de ressources ou sur leur activité. Ce sont des individus qui sont également caractérisés par leur opposition aux réglementations sur les tailles de capture (bar et lieu essentiellement) et sur la saisonnalité et les quotas de bar. Ils sont souvent en conflit avec d'autres pêcheurs et plaisanciers sur des aspects matériels et l'activité de pêche ne leur procure plus le même ressenti qu'à leurs débuts. Ils émettent une opinion neutre sur la nécessité de protéger les espèces et habitats de certaines pratiques de pêche. Ces pêcheurs apparaissent comme étant un peu plus âgé que la moyenne de l'échantillon (55 ans vs 49 ans) et ont des sorties plus fréquentes que la moyenne. Parmi les espèces pêchées figurent le crabe, la seiche ou le lieu, même si ce n'est pas une caractéristique statistiquement significative du groupe. En raccourci on pourrait caractériser ce groupe comme des ***pêcheurs ayant une plus longue expérience de l'activité et qui se sont graduellement retrouvés de plus en plus limités dans la pratique de leur activité.***
- **La deuxième classe** (Classe 2/3) : (83 individus soit 71 % de l'échantillon) représente plutôt les pêcheurs pour qui les AMP ont un impact positif quels que soient les thématiques. L'activité de pêche procure toujours le même ressenti qu'au début de cette pratique et les individus de cette classe estiment qu'une meilleure connaissance des habitats et une meilleure gestion permettraient d'améliorer l'activité. Ils sont d'accord avec les réglementations sur les tailles de capture (particulièrement pour le thon rouge, le bar et le lieu) et celles sur la saisonnalité et les quotas pour le bar. Ils ne connaissent pas de conflits avec d'autres pêcheurs et n'ont jamais été

contrôlés. Il n'y a pas de caractérisation technique de cette classe ce qui est plutôt logique au regard du nombre important de ses individus et donc de leur diversité de pratiques. C'est donc un positionnement très transversal, trans-techniques et trans-espèces. Le seul caractère à peine significatif est que ce groupe serait assez représentatif des pêcheurs de Saint-Brieuc.

Ce sont des individus n'ayant pas de conflit, qui prennent toujours le même plaisir et ont un souci de préserver la ressource, base de leur activité, et qui n'ont pas connu de conflit à la différence des individus de la classe précédente qui apparaissent plus revendicatifs avec une expérience plus ancienne et qui ont peut-être le sentiment d'avoir perdu une partie des aménités liées à la pratique de la pêche de loisirs.

La troisième classe (Classe 3/3) : 3 (10 individus, 8,5 % de l'échantillon) est la plus petite en nombre d'individus et caractérise les pêcheurs plaisanciers qui n'émettent pas d'avis (réponses manquantes) sur les impacts des AMP et qui seraient plutôt originaires de la Baie de Seine. Il ne se prononcent pas (« ne sait pas ») sur l'état de santé et l'évolution des stocks et ne pensent pas qu'une meilleure connaissance des habitats et une meilleure gestion permettraient d'améliorer leur activité. Ils sont membres d'une association afin d'accéder aux services municipaux tels que les mouillages et sont plutôt représentatifs des pêcheurs plaisanciers à la voile. Ils sortent beaucoup plus que la moyenne de l'échantillon (toutes saisons et notamment en été). Ils ont des navires plus grands et capturent plus de bars que la moyenne de l'échantillon.

Pour résumer cette classe : ***des pêcheurs plaisanciers à la voile, aux moyens sans doute relativement plus importants que les autres pêcheurs et assez peu concernés par les enjeux autour de l'activité de pêche de loisir.***

La partition en 3 classes permet de définir les grandes caractéristiques des pêcheurs plaisanciers en termes d'opposants à la réglementation, de tenants de la réglementation et de pêcheurs peu concernés. Pour aller plus en détail sur les caractéristiques de ces groupes et discriminer un peu plus les opinions pour aller au-delà d'une classe encore très agrégée (classe 2/3) il est nécessaire d'étudier la seconde partition optimale, celle en 6 classes.

Partitionnement en 6 classes

- **La classe 6/6** est retrouvée quasi à l'identique dans la classe 3/3 (10 individus, 8,5 % de l'échantillon) qui en adopte donc les caractéristiques
- La classe 1/3 représentative des pêcheurs plaisanciers opposés aux réglementations et avançant l'absence d'impacts des AMP se divise en deux classes (1/6 et 2/6) :
 - **La classe 1/6** : (8 individus et 7 % de l'échantillon) est représentative des individus les plus opposés (« pas du tout d'accord ») aux réglementations sur la taille des captures (bar, lieu jaune, thon rouge) et soulignant l'absence d'impact des AMP sur la ressource, la biodiversité et les habitats et un impact négatif sur l'activité de pêche de loisir. De même, ils estiment qu'une meilleure connaissance des habitats et une meilleure gestion n'amélioreront pas leur bien-être. De façon peu ou moins significative statistiquement ces individus ont connu des contrôles à terre ou en mer et considèrent que les autres usagers ne respectent pas les réglementations en vigueur. Ils considèrent que les stocks de bar et de langouste rouge se sont améliorés quand ceux de lieu jaune se sont dégradés. Ce sont plutôt des pêcheurs plaisanciers plus âgés pratiquant la pêche sur une vedette, ayant les navires les plus puissants et sortant plus fréquemment que les autres pêcheurs. En résumé, ***les individus les plus critiques vis-à-vis de la réglementation en place et souhaitant le moins d'obstacles à la pratique de leur loisir en mer.***
 - **La classe 2/6** : (16 individus, soit 13,5 % de l'échantillon). Elle représente de façon similaire des pêcheurs plaisanciers opposés aux réglementations (langouste rouge et thon rouge), mais de façon moins forte (« pas d'accord » ou « neutre » plutôt que « pas du tout d'accord »), dont l'activité de pêche ne leur procure plus le même ressenti qu'au début. Ils connaissent un peu de conflits avec d'autres plaisanciers et pratiquent la pêche pour les paysages et réduire le stress. Les espèces pêchées les plus représentatives seraient la seiche, le crabe et le bar. Il n'y a pas de caractéristiques techniques attachées à ce groupe. En résumé, ***opposés aux contraintes d'accès et de pratiques, mais moins virulents que la classe précédente.***
- La classe 2/3 qui était la plus importante en termes d'effectif et qui caractérisait les individus les plus favorables aux réglementations se subdivisent en 3 classes (3/6, 4/6 et 5/6) qui représentent les dernières classes de cette partition en 6 classes :
 - **La classe 3/6** : (40 individus, 34 % de l'échantillon) est la plus nombreuse issue de ce partitionnement. Elle caractérise les individus pour lesquels les AMP ont un impact positif, en particulier sur les habitats, la biodiversité et les ressources. L'opinion exprimée sur la réglementation concernant les tailles de capture pour le thon rouge et le lieu jaune est neutre, mais opposée concernant le bar (« pas d'accord »). Ils sont plutôt d'accord avec la réglementation sur la saisonnalité et les quotas de bar. Pour eux une

meilleure connaissance des habitats et une meilleure gestion contribueront à améliorer leur bien-être et l'activité et cette activité leur procure toujours le même ressenti qu'au début. Ils sont membres d'une association de lobbying et pensent que les autres pêcheurs ne respectent pas la réglementation. Ils sont plutôt caractéristiques du Cotentin Ouest (mais cela n'exclut pas l'Est) et pratiquent la pêche en semi-rigide ou depuis le bord principalement, ciblant la sole, le bar et le thon rouge pour l'essentiel. (Quelques conflits avec des pêcheurs pro et plaisanciers, mais non significatif statistiquement).

En résumé, **les moins positifs du groupe des « écolos centrés » en termes d'accord sur les réglementations, mais les plus positifs concernant l'impact des AMP.**

- **La classe 4/6** : (17 individus, 14,5 % de l'échantillon), seconde subdivision de la classe 2/3, caractérise les individus qui sont d'abord d'accord avec les réglementations actuelles (tailles toutes espèces, saisonnalité et quotas bar) avant même l'expression de l'impact positif des AMP. Ce sont aussi les seuls à exprimer un avis sur l'état et l'évolution de certains stocks. Le stock de langouste rouge est ainsi considéré comme médiocre mais en amélioration et celui de thon rouge comme en bon état. Ce groupe est représentatif de la pêche en plongée, notamment en Mer d'Iroise (mais pas que).

En résumé, **les plongeurs de la Mer d'Iroise, tenants des réglementations.**

- **La classe 5/6** : (26 individus, 22,5 % de l'échantillon) caractérise les individus les plus en accord (« Tout à fait d'accord ») avec les réglementations, (y compris au sujet de proposition de quota par bateau et personne et de protection des habitats de certaines pratiques de pêche) et évaluant l'impact des AMP comme positif sur tous les domaines. Ce sont des pêcheurs qui ne connaissent pas de conflits avec d'autres usagers, qui n'ont jamais été contrôlés et qui ne pratiqueraient pas leur activité à partir d'un bateau. Aucun critère de localisation n'émerge et de nombreuses réponses manquantes caractérisent la question sur les lieux de pêche, soulignant peut-être une mobilité importante. De même, aucune opinion n'émerge concernant la santé et l'évolution des stocks.

En résumé, **des pêcheurs récréatifs plutôt non embarqués en total accord avec les réglementations et proposition de renforcement des réglementations.**

Des classes 3/6 à 5/6 on note un gradient dans l'accord sur les réglementations, celui-ci étant plus faible, mais positif, pour la classe 3/6, renforcé pour la classe 4/6 (les plongeurs) et très fort pour la classe 5/6 (les non embarqués). C'est ce critère qui permet de différencier les individus de la classe originelle dont ils sont issus (classe 2/3).

Les critères de bien-être apparaissent comme peu discriminants pour l'ensemble de l'échantillon.

Partition par coupure de l'arbre hiérarchique, détermination des meilleures partitions (6 classes)

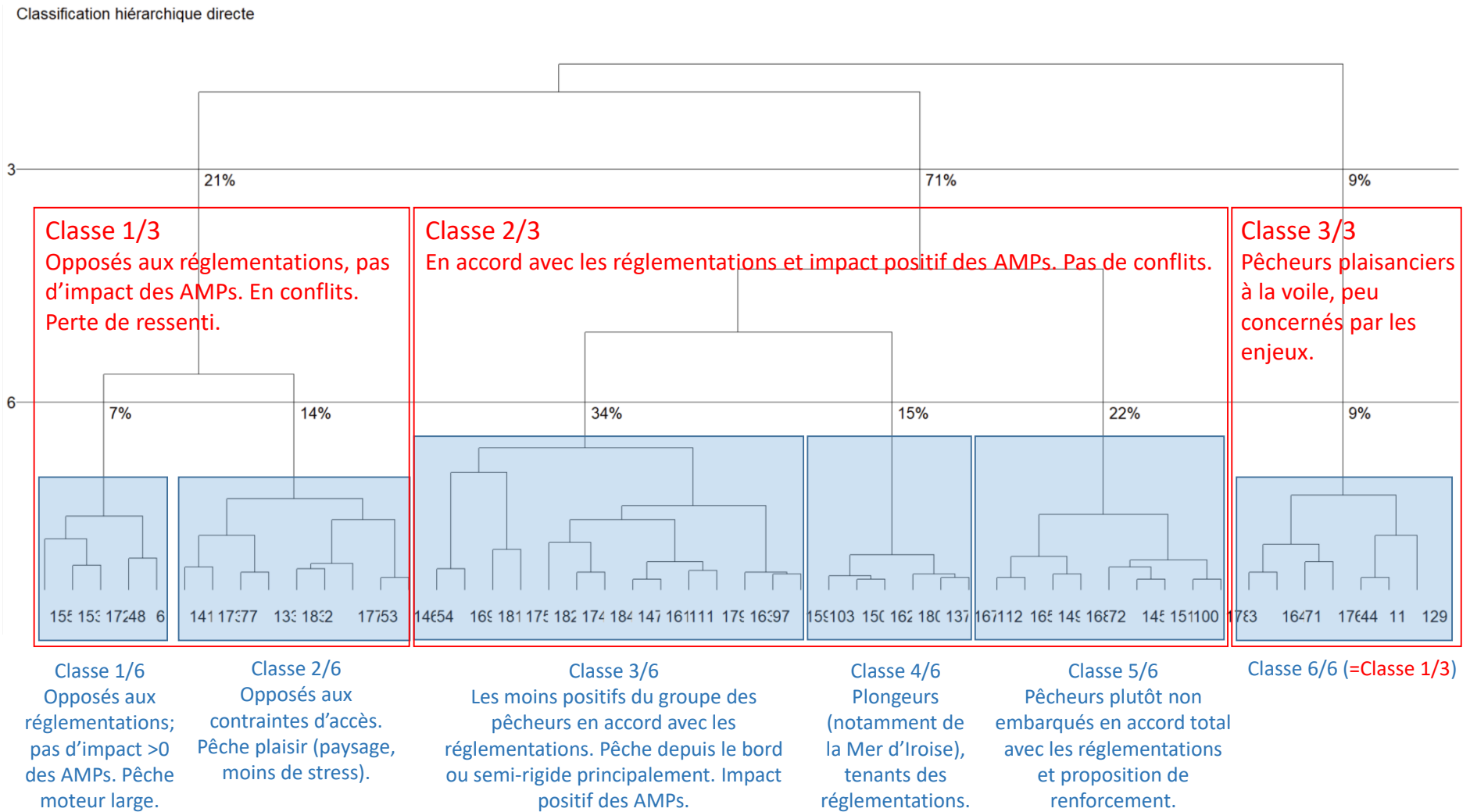


Figure 47. Partition par coupure de l'arbre hiérarchique, détermination des meilleures partitions (6 classes).

Synthèse des résultats des ACM

La première analyse a permis d'identifier 4 comportements de réponses. Le premier est celui d'individus n'ayant pas ou peu d'opinion, relatif à des pêcheurs plus âgés et sortant plus fréquemment. Le second comportement est une opposition à toute forme de réglementation et l'absence d'impact des AMP. Il s'agit de pêcheurs très expérimentés, pêchant en bateau à la canne et ayant connu des conflits avec d'autres usagers. Ce comportement se retrouve sur toutes les zones et sur toutes les espèces à l'exception de la langouste rouge. Le troisième type de comportement se situe à l'opposé et marque une très forte approbation aux mesures de réglementation sans connaissance de l'état des stocks et de leur évolution et donc dans une certaine approche de précaution. Il s'agit des pêcheurs les moins expérimentés dont ceux pêchant du bord. Enfin le dernier groupe est celui très marqué des plongeurs, en particulier ceux de la Mer d'Iroise, qui adhèrent aux mesures de réglementation et possèdent une bonne connaissance de l'état des stocks et de leur évolution.

La deuxième analyse a permis d'affiner ces groupes en matière de pratiques et de perceptions. De la diversité des opinions exprimées lors de l'enquête, il ressort donc 3 comportements majeurs (Figure 46) : **le premier est opposé à toutes formes de réglementation** et estime que les AMPs n'ont pas d'impacts positifs. Ce comportement traduit deux groupes de pêcheurs : les individus les plus opposés aux mesures de gestion et de réglementation, mais aussi aux autres formes de propositions (impact des AMP, contribution d'une meilleure connaissance...) et souvent en conflit avec d'autres usagers. Ils sont représentatifs des pêcheurs plaisanciers plus âgés et pratiquant la pêche sur les vedettes les plus puissantes de l'échantillon. L'autre groupe d'opposants est moins fortement opposé aux réglementations et ne retrouve plus le même plaisir à la pêche de loisir qu'ils pratiquent pour d'autres raisons que l'unique capture (paysage et réduction du stress). **Le deuxième comportement majeur est celui des adhérents aux mesures de gestion et de réglementations.** 3 groupes de pêcheurs plaisanciers en ressortent : les moins favorables qui pointent plus les aspects positifs des AMP et le non-respect de la réglementation par les autres pêcheurs et qui pêchent en semi-rigide ou depuis le bord ; les plongeurs, notamment ceux de la Mer d'Iroise, favorables aux réglementations et ayant une bonne connaissance des stocks ; et enfin les plus favorables, sans connaissance de l'état des stocks et de leur évolution et donc dans une certaine approche de précaution, qui ne pratiquent pas l'activité de pêche depuis un bateau et connaissant peu ou pas de conflits. **Le dernier comportement est celui des indifférents**, représentatif des pêcheurs plaisanciers à la voile sur les navires les plus importants en termes de longueur.

CONCLUSION

Les pêcheurs plaisanciers qui ont participé à cette enquête sont majoritairement des hommes âgés entre 60 et 66 ans, propriétaires de leurs bateaux. L'apprentissage de cette activité de loisir semble se faire en famille, étant donné que la majorité indique avoir commencé depuis l'enfance. La pêche du bord et la pêche en plongée/chasse sous-marine sont également bien représentées dans notre échantillon. La pêche à la canne semble être la technique la plus utilisée par ceux qui opèrent en bateau ou du bord. La Mer d'Iroise est la zone de pêche la plus fréquentée par les répondants, suivie par celle autour de la réserve naturelle des Sept-Iles. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'enquête a été plus diffusée auprès d'associations de plaisance localisées dans ces zones, qui sont des cas d'étude du projet FISH INTEL.

Parmi les répondants, paradoxalement, peu d'entre eux sont organisés dans des associations ou des fédérations de pêche, à l'exception des pêcheurs qui pratiquent ou envisagent de pratiquer la pêche au thon rouge (qui exige une autorisation délivrée auprès de certaines associations). Les autres principales causes d'adhésion aux associations sont l'aspect convivial qu'elles représentent, puisqu'il s'agit d'un lieu de partage d'expériences et de socialisation, et l'accès à des informations leur permettant de mieux respecter les réglementations. Il semblerait que les répondants soient plutôt d'accord avec les mesures de gestion actuelles pour le bar et le lieu jaune, mais un peu moins en ce qui concerne le thon rouge. La présence du thon rouge en Manche et le fait qu'ils ne puissent pas accéder à cette ressource a tendance à frustrer les pêcheurs. Par conséquent, bien qu'ils soient peu nombreux à pratiquer cette pêche, ils demandent un accès simplifié à cette ressource qui leur semble être de plus en plus abondante. En ce qui concerne le lieu jaune, les répondants indiquent être d'accord pour la mise en place d'un quota journalier par personne et/ou par bateau, ainsi que pour augmenter la taille minimale de capture. Cette opinion est probablement liée au fait qu'un grand nombre d'entre eux considère que l'état du stock de cette espèce est en mauvais état. Vis-à-vis de la langouste rouge, peu d'avis sont exprimés par les répondants car il s'agit, à ce jour, d'une espèce très peu ciblée par les pêcheurs récréatifs.

Enfin, en ce qui concerne le bien-être des écosystèmes et ses impacts sur le bien-être des pêcheurs récréatifs, les répondants estiment majoritairement que la mise en place d'aires marine protégées (AMP) affecte positivement les ressources, les habitats des espèces et la biodiversité. Pour la plupart, ils considèrent que les AMP n'affectent pas leur activité. Ils pratiquent cette activité de loisir principalement parce qu'elle leur procure un plaisir et pour profiter du paysage et de la mer. L'aspect sportif de l'activité est aussi mentionné à plusieurs reprises, ainsi que le fait de se procurer du poisson pour la consommation du foyer et de la famille.

Deux analyses en composantes multiples (ACM) ont été réalisées et ont permis l'identification de différents comportements entre les répondants. La première analyse a identifié quatre types de comportements chez les pêcheurs récréatifs : le premier concerne les individus n'ayant pas ou peu d'opinion étant ceux les plus âgés qui sortent plus fréquemment ; le deuxième concerne les pêcheurs les plus expérimentés qui seraient opposés à toute réglementation ; le troisième concerne les pêcheurs optant pour une approche de précaution sans avoir des connaissances particulières sur l'état et l'évolution des stocks, et enfin, le dernier type de comportement concerne les plongeurs (principalement de la mer d'Iroise) adhérant aux mesures de gestion avec une très bonne connaissance de l'état et de l'évolution des stocks.

La deuxième analyse a permis d'affiner les comportements liés aux pratiques et à la perception des groupes. Trois comportements majeurs ont été identifiés : les individus étant opposés à toute réglementation et considérant que les AMP n'ont pas d'impacts positifs ou négatifs ; ceux adhérant de manière générale aux mesures de gestion et de réglementation et enfin, ceux ayant démontré un comportement plutôt indifférent.

Figures et tableaux

Figure 1. Localisation des 7 sites d'étude (en bleu foncé) du projet FISH INTEL.

Figure 2. Q1. Sexe des répondants.

Figure 3. Q2. Age des répondants.

Figure 4. Q3. Quand avez-vous commencé à pêcher ?

Figure 5. Q4. Zone(s) de pêche principalement fréquentée(s).

Figure 6. Q5. Quel(s) type(s) de pêche pratiquez-vous ?

Figure 7. Q6. Etes-vous propriétaire d'un bateau ?

Figure 8. Q7. Quelle(s) technique(s) de pêche pratiquez-vous principalement ?

Figure 9. Q8. Combien de fois par mois sortez-vous pêcher en moyenne en été, printemps, automne, hiver.

Figure 10. Q9. Sortez-vous majoritairement seul, en famille, entre ami(e)s, autre.

Figure 11. Q10. Êtes-vous membre d'une association ou fédération de pêche ?

Figure 12. Q11. Sur les lieux de pêche, avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres pêcheurs ?

Figure 13. Q12. Parmi les espèces suivantes, lesquelles pêchez-vous le plus souvent ?

Figure 14. Q13. Combien de poissons ou crustacés parmi ceux-là pêchez-vous en moyenne par sortie ?

Figure 15. Q14. Comment évaluez-vous l'état actuel des stocks pour les espèces suivantes : bar, lieu jaune, langouste rouge, thon rouge.

Figure 16. Q15. Depuis que vous pratiquez cette activité, les stocks des espèces suivantes se sont dégradés, inchangés, améliorés, ne sait pas.

Figure 17. Q16. Avez-vous déjà été contrôlé par les autorités sur votre activité de pêche ?

Figure 18. Q17. À quel point êtes-vous d'accord avec la réglementation actuelle concernant la taille de capture autorisée pour les espèces suivantes : thon rouge, bar, lieu jaune, langouste rouge.

Figure 19. Q18. À quel point êtes-vous d'accord avec la réglementation actuelle concernant les saisonnalités de pêche et les quotas de bar/loup ?

Figure 20. Q19. Seriez-vous favorable à la mise en place de quotas par jour pour le lieu jaune ?

Figure 21. Q20. Souhaitez-vous pêcher le thon rouge ?

Figure 22. Q21. Comment êtes-vous informé sur la réglementation en place ?

Figure 23. Q22. Pensez-vous que les autres pêcheurs plaisanciers respectent les réglementations en vigueur ?

Figure 24. Q23. Pensez-vous qu'il est nécessaire de protéger les espèces et habitats de certaines pratiques/types de pêche ?

Figure 25. Q24. Avez-vous des suggestions concernant la gestion de la pêche dans la région ?

Figure 26. Q25. Les parcs naturels marins, les réserves... Ont-ils un impact sur les habitats des espèces, les ressources, votre activité, la biodiversité.

Figure 27. Q26. Une meilleure connaissance des habitats de ces espèces et une meilleure gestion.

Figure 28. Q27. Être membre d'une association vous permet de...

Figure 29. Q28. Pourquoi pratiquez-vous la pêche de loisir ?

Figure 30. Q29. Est-ce que la pêche vous procure le même ressenti qu'à vos débuts ?

Figure 31. Q30. Suggestions pour la gestion de la pêche dans la région.

Figure 32. Espèces étudiées par le projet en fonction des zones de pêche.

Figure 33. Avis sur la réglementation (taille) du bar en fonction des zones de pêche

Figure 34. Avis sur la réglementation (quotas/saisonnalités) du bar en fonction des zones de pêche

Figure 35. Favorables à la mise en place d'un quota pour le lieu jaune en fonction de l'opinion sur l'état du stock

Figure 36. Avis sur l'état des stocks de bar en fonction des zones de pêche fréquentées

Figure 37. Avis sur l'état des stocks de langouste rouge en fonction des zones de pêche fréquentées

Figure 38. Avis sur l'état des stocks de lieu jaune en fonction des zones de pêche fréquentées

Figure 39. Avis sur l'état des stocks de thon rouge en fonction des zones de pêche fréquentées

Figure 40. Avis sur l'état des stocks de thon rouge en fonction des zones de pêche fréquentées

Figure 41. Projection des réponses sur l'état et l'évolution des stocks, la gestion de la pêche et le bien-être des pêcheurs plaisanciers (la taille des symboles est proportionnelle à la contribution aux axes 1 et 2)

Figure 42. Projection sur les facteurs 2 et 3 des variables sur l'impact des AMP (les autres variables sont cachées)

Figure 43. Projection des individus sur les facteurs 1 et 2

Figure 44. Projection des individus sur les facteurs 2 et 3

Figure 45. Partition par coupure de l'arbre hiérarchique, détermination des meilleures partitions (3 classes)

Figure 46. Partitionnement des individus en 3 classes.

Figure 47. Partition par coupure de l'arbre hiérarchique, détermination des meilleures partitions (6 classes)

Tableau 1. Règlements en vigueur pour la pêche de plaisance pour les 4 espèces étudiées. (Source des données : Ifremer, Légifrance, Commission Européenne).

Tableau 2. Associations de pêche récréative identifiées dans les sites pilotes du projet FISH INTEL.

Tableau 3. Liste des entretiens exploratoires réalisés en avril et mai 2022.

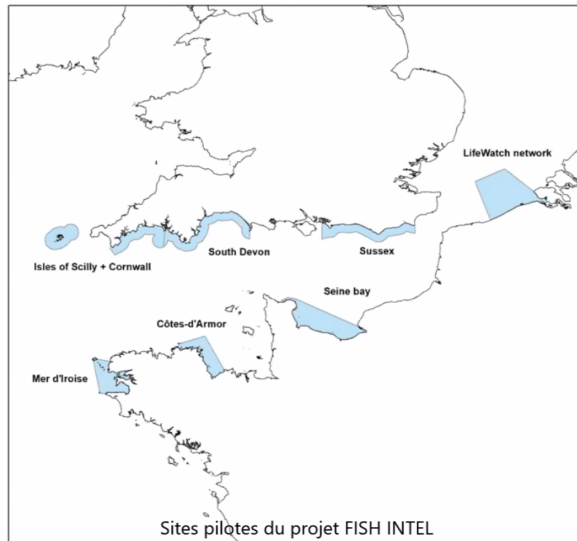
Tableau 4. Les thèmes et Variables Actives de l'analyse en composantes multiples.

Tableau 5. Les thèmes et Variables Actives de l'analyse en composantes multiples (partiel).



ANNEXE 1- QUESTIONNAIRE FISH INTEL

Le projet FISH INTEL vise à suivre et étudier le comportement de quatre espèces: le **bar européen**, la **langouste rouge**, le **lieu jaune** et le **thon rouge** par le biais d'un réseau de télémétrie acoustique déployé sur 7 sites pilotes à travers la Manche.



Cette enquête, réalisée par l'Université de Bretagne Occidentale et l'UMR AMURE, est menée auprès des pêcheurs plaisanciers et porte sur la gestion des espèces, la saisonnalité et les techniques de pêche, les connaissances écologiques et le bien-être des pêcheurs

Les réponses à ce questionnaire alimenteront les résultats du projet FISH INTEL et contribueront à la réflexion pour une gestion plus durable de la pêche dans la Manche.

L'enquête garantit votre **anonymat**, aucune information demandée ne pourra permettre de vous identifier. Vos réponses resteront confidentielles et seront uniquement employées dans le cadre de cette étude.

Le projet FISH INTEL implique divers partenaires en **France**, en **Angleterre** et en **Belgique**, et est doté d'un budget de 4,1 millions d'euros dont 2,8 millions financés par le Fonds européen de développement régional via le programme INTERREG France (Channel-Manche) England.



Données Individuelles

Sexe :

- Homme Autre
- Femme

Age :

ans

Quand avez-vous commencé à pêcher ?

- Enfant Adulte
- Adolescent Retraité

← Précédent

Suivant →

Activité de pêche de plaisance

Zone(s) de pêche principalement fréquentée(s) :

Veillez vous déplacer sur la carte et sélectionner la ou les zone(s) concernées



Si 'Autre' précisez :

← Précédent

Suivant →

Quel type de pêche pratiquez-vous ?

- Pêche du bord
- Pêche en bateau
- Pêche en plongée (chasse sous-marine)
- Pêche en eau douce
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Etes-vous propriétaire d'un bateau ?

- Oui
- Non

Quel type de bateau ?

Si 'Autre' précisez :

Quelles sont ses caractéristiques ?

Longueur (en m)

Puissance (en CV)

Quelle(s) technique(s) de pêche pratiquez-vous principalement ?

- Pêche au leurre à la canne
- Pêche avec appâts à la canne
- Pêche à la ligne à la dérive
- Pêche à la ligne à la traîne
- Pêche à la ligne flottante
- Pêche au filet
- Pêche au casier
- Pêche à la palangre
- Autre

Si 'Autre' précisez :

← Précédent

Suivant →

Combien de fois par mois sortez-vous pêcher en mer en moyenne en :

Automne	<input type="text"/>
Hiver	<input type="text"/>
Printemps	<input type="text"/>
Eté	<input type="text"/>

Sortez-vous majoritairement :

- Seul
- En famille
- Entre ami(e)s
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Etes-vous membre d'une association ou fédération de pêche ?

- Oui
- Non

*La ou lesquelles ? Veuillez renseigner le(s) nom(s) et lieu(x)
Veuillez espacer vos réponses d'un point-virgule*

Sur les lieux de pêche, avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres pêcheurs ?

- Avec des pêcheurs professionnels
- Avec des pêcheurs plaisanciers
- Je n'ai jamais été en conflit avec d'autres pêcheurs

Quelle est la nature de ce(s) conflit(s) ?

- Vol de matériel
- Destruction de matériel
- Conflits sur les zones de pêche
- Conflits sur le respect de la réglementation

Parmi les espèces suivantes, lesquelles pêchez-vous le plus souvent ?

- Bar/loup
- Baudroie
- Crabes
- Dorade Grise
- Homard
- Langouste Rouge
- Lieu Jaune
- Lieu Noir
- Maquereau
- Pagre
- Seiche
- Sole
- Thon Rouge
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Combien de bar/loup pêchez-vous en moyenne par sortie ?

Bar/loup

Combien de Langouste rouge pêchez-vous en moyenne par sortie ?

Langouste Rouge

Combien de lieu jaune pêchez-vous en moyenne par sortie ?

Lieu jaune

Combien de Thon rouge pêchez-vous en moyenne par sortie ?

Thon rouge

Comment évaluez-vous l'état actuel des stocks pour les espèces suivantes :

	Mauvais	Médiocre	Bon	Très Bon	Ne sait pas
Bar/loup	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Langouste Rouge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lieu Jaune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Thon rouge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Depuis que vous pratiquez cette activité, les stocks des espèces suivantes se sont :

	Dégradés	Inchangés	Améliorés	Ne sait pas
Bar/loup	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Langouste Rouge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lieu Jaune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Thon Rouge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous déjà été contrôlé par les autorités sur votre activité de pêche ?

- Jamais
- En mer
- A terre

Gestion de la pêche de plaisance

Sur une échelle de 1 à 5, à quel point êtes-vous d'accord avec la réglementation actuelle concernant la taille de capture autorisée pour les espèces suivantes ?

	1. Pas du tout d'accord	2. Pas d'accord	3. Neutre	4. D'accord	5. Tout à fait d'accord
Bar/loup	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Langouste Rouge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lieu Jaune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Thon Rouge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Sur une échelle de 1 à 5, à quel point êtes-vous d'accord avec la réglementation actuelle concernant les saisonnalités de pêche et les quotas de bar/loup ?

1. Pas du tout d'accord	2. Pas d'accord	3. Neutre	4. D'accord	5. Tout à fait d'accord
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Seriez-vous favorable à la mise en place de quotas par jour sur le lieu jaune pour la pêche de plaisance ?

	Oui	Non
Par personne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Par bateau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Combien de lieux jaunes par jour et par personne ?

Combien de lieux jaunes par jour et par bateau ?

Souhaitez-vous pêcher le thon rouge ?

Oui Non Je le pêche déjà

Comment êtes-vous informé sur la réglementation en place (taille de poisson, mailles, nombre de captures autorisées, périodes de fermeture...) ?

<input type="checkbox"/> DDTM	<input type="checkbox"/> Journal de la fédération
<input type="checkbox"/> Département	<input type="checkbox"/> Sites internet dédiés
<input type="checkbox"/> Association de pêcheurs plaisanciers	<input type="checkbox"/> Réseaux sociaux
<input type="checkbox"/> Comité des pêche	<input type="checkbox"/> Autre

Si 'Autre' précisez :

Sur une échelle de 1 à 5, pensez-vous que les autres pêcheurs plaisanciers respectent les réglementations en vigueur ?

1. Pas du tout	2. Non	3. Parfois	4. Oui	5. Tout à fait
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Sur une échelle de 1 à 5, pensez-vous qu'il est nécessaire de protéger les espèces et habitats de certaines pratiques/ types de pêche?

1. Pas du tout d'accord	2. Pas d'accord	3. Neutre	4. D'accord	5. Tout à fait d'accord
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des suggestions concernant la gestion de la pêche dans la région ? (qu'elles soient liées à votre activité ou non, afin de favoriser une pêche durable)

Bien-être des pêcheurs plaisanciers

Les parcs naturels marins, les réserves... Ont-ils un impact sur :

	impact positif	Pas d'impact	Impact négatif
Les habitats des espèces	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les ressources	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre activité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La biodiversité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Une meilleure connaissance des habitats de ces espèces (bar/loup, langouste rouge, lieu jaune et thon rouge) et une meilleure gestion permettrait de :

- Réduire les conflits entre les pêcheurs
- Améliorer votre bien-être
- Améliorer votre activité
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Etre membre d'une association vous permet :

- De pouvoir pratiquer la pêche au thon
- De pratiquer du lobbying au niveau national pour obtenir une évolution de la législation
- D'être sûr(e) de respecter la réglementation
- De partager vos expériences avec d'autres de manière conviviale
- D'avoir accès aux services offerts par la municipalité (mouillage, carénage, hivernage...)
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Pourquoi pratiquez-vous la pêche de loisir ?

Choisir 3 raisons au maximum

- Pour ma propre consommation de poisson
- Pour le côté physique et sportif de l'activité
- Pour le plaisir de pratiquer cette activité
- Pour évacuer le stress
- Pour l'aspect convivial et le partage
- Pour profiter du paysage et de la mer
- Pour le combat avec le poisson et la satisfaction de l'attraper
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Est-ce que la pêche vous procure le même ressenti qu'à vos débuts ?

Oui

Non

Si non, Pourquoi ?

Avez-vous des remarques, des suggestions ou des avis que vous souhaitez partager ?

Si vous souhaitez être tenu(e) au courant des résultats de cette enquête, merci de préciser votre adresse mail ci-dessous

← Précédent

✓ Enregistrer

ENQUÊTE AUPRÈS DES PÊCHEURS PLAISANCIERS

Dans le cadre du projet européen FISH INTEL
une enquête en ligne anonyme est réalisée à destination des pêcheurs
plaisanciers de la région.

Cette enquête porte principalement sur :

- Le bien-être des pêcheurs plaisanciers
- Leur opinion sur les mesures de gestion
- Leurs connaissances écologiques
- Leurs techniques de pêche



Pour répondre à cette enquête, vous pouvez scanner le code QR ci-dessous :



Répondre à cette
enquête prend en
moyenne 5 minutes !



Vous pouvez également vous rendre en ligne en cliquant sur le lien suivant :

https://questions.humanum.fr/SurveyServer/s/FISH_INTEL/FISH_INTEL_PLAISANCE/questionnaire.htm

Pour plus d'informations sur le projet, suivez-nous sur les réseaux !



Fonds européen de développement régional



